

PART II / PARTIE II

Volume 38, No. 7 / Volume 38, n° 7

Yellowknife, Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest

2017-07-31

ISSN 2291-0417 (Online / en ligne)

TABLE OF CONTENTS /
TABLE DES MATIÈRES

SI: Statutory Instrument /
TR: Texte réglementaire

R: Regulation /
R: Règlement

Registration No. / N° d'enregistrement	Name of Instrument / Titre du texte	Page
SI-004-2017 TR-004-2017	An Act to Amend the Vital Statistics Act, coming into force Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil—Entrée en vigueur	276
R-058-2017 R-058-2017	Change of Name Regulations, amendment Règlement sur le changement de nom—Modification	277
R-059-2017 R-059-2017	Vital Statistics Regulations, amendment Règlement sur les statistiques de l'état civil—Modification	302
R-060-2017 R-060-2017	Fort Good Hope Temporary Prohibition Order Arrêté de prohibition temporaire à Fort Good Hope	311
R-061-2017 R-061-2017	Fort Resolution Temporary Prohibition Order Arrêté de prohibition temporaire à Fort Resolution	312
R-062-2017 R-062-2017	Fort Resolution Temporary Prohibition Order Arrêté de prohibition temporaire à Fort Resolution	313

STATUTORY INSTRUMENTS / TEXTES RÉGLEMENTAIRES

VITAL STATISTICS ACT

SI-004-2017

2017-07-01

**AN ACT TO AMEND THE VITAL
STATISTICS ACT, coming into force**

The Commissioner of the Northwest Territories, under section 12 of *An Act to Amend the Vital Statistics Act*, S.N.W.T. 2016, c.12, orders that such Act, except section 2 and subsections 3(1) and 11(3), come into force July 1, 2017.

**LOI SUR LES STATISTIQUES DE L'ÉTAT
CIVIL**

TR-004-2017

2017-07-01

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES
STATISTIQUES DE L'ÉTAT
CIVIL—Entrée en vigueur**

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'article 12 de la *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil*, L.T.N.-O. 2016, ch. 12, décrète que cette loi, à l'exception de l'article 2, des paragraphes 3(1) et 11(3), entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

REGULATIONS / RÈGLEMENTS

CHANGE OF NAME ACT

R-058-2017

2017-07-01

**CHANGE OF NAME REGULATIONS,
amendment**

The Commissioner, on the recommendation of the Minister, under section 23 of the *Change of Name Act* and every enabling power, orders as follows:

1. The *Change of Name Regulations*, established by regulation numbered R-018-2008, are amended by these regulations.

2. Section 2 is repealed and the following is substituted:

2. (1) For the purposes of subsection 3(3) of the Act, a person who applies to change his or her name to a single name shall submit to the Registrar General

- (a) a copy of a birth certificate or a certified copy of a birth registration statement with a single name issued by the Registrar General in respect of the applicant or a person who is related lineally to the applicant;
- (b) a copy of a change of name certificate with a single name issued by the Registrar General in respect of the applicant or a person who is related lineally to the applicant;
- (c) a copy of a document that is equivalent to a document referred to in paragraph (a) or (b) issued by
 - (i) a government of a province or another territory, or
 - (ii) a government of a jurisdiction outside Canada;
- (d) a certified copy of a valid immigration document with a single name issued by the Government of Canada under the *Immigration and Refugee Protection Act* (Canada) in respect of the applicant or a person who is related lineally to the applicant; or
- (e) a statement from one of the following

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM

R-058-2017

2017-07-01

**RÈGLEMENT SUR LE CHANGEMENT
DE NOM—Modification**

Le commissaire, sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le changement de nom* et de tout pouvoir habilitant, décrète :

1. Le *Règlement sur le changement de nom*, pris par le règlement n° R-018-2008, est modifié par le présent règlement.

2. L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

2. (1) Pour l'application du paragraphe 3(3) de la Loi, le requérant qui demande de changer son nom pour un nom unique présente au registraire général l'un ou l'autre des documents suivants :

- a) une copie d'un certificat de naissance ou une copie certifiée conforme d'une déclaration d'enregistrement de naissance avec indication d'un nom unique délivré par le registraire général à l'égard du requérant ou d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec le requérant;
- b) une copie d'un certificat de changement de nom avec indication d'un nom unique délivré par le registraire général à l'égard du requérant ou d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec le requérant;
- c) une copie d'un document équivalent au document visé à l'alinéa a) ou b) délivré par :
 - (i) le gouvernement d'une province ou d'un autre territoire,
 - (ii) un gouvernement étranger;
- d) une copie certifiée conforme d'un document d'immigration valide avec indication d'un nom unique délivré par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des*

third parties confirming that the traditional culture of which the applicant is a member has a single naming practice:

- (i) an officer of a non-profit organization or charity, registered in Canada, that represents the traditional culture,
- (ii) a leader or other person able to represent an Aboriginal organization that represents the traditional culture,
- (iii) a person who is from an Aboriginal community that represents the traditional culture and who is recognized as an Elder by the community,
- (iv) a consul of a nation that represents the traditional culture,
- (v) an academic with expertise in the traditional culture or in naming practices or a related field who is affiliated with a college or university.

(2) A document referred to in subparagraph (1)(c)(ii) that is written in a language other than English or French must be accompanied by a translation of the document into English or French together with a statutory declaration signed by the translator authenticating the accuracy of the translation.

(3) A statutory declaration completed under subsection (2) must include a statement that

- (a) the translator understands the language of the translated document and the language of the original document; and
- (b) the translator is of the opinion that the translation is complete and correct.

(4) A statement completed under subparagraph (1)(e)(i) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name, current address, phone number and registration number of the non-profit organization or charity;

réfugiés (Canada) à l'égard du requérant ou d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec le requérant;

- e) une attestation, de l'une ou l'autre des tierces parties ci-après, confirmant que la culture traditionnelle à laquelle appartient le requérant a pour pratique de donner un nom unique :
 - (i) un représentant officiel d'un organisme sans but lucratif ou d'un organisme caritatif, enregistré au Canada, qui représente la culture traditionnelle,
 - (ii) un chef ou une autre personne habile à représenter l'organisation autochtone qui représente la culture traditionnelle,
 - (iii) une personne issue d'une collectivité autochtone qui représente la culture traditionnelle et reconnue comme un aîné par cette dernière,
 - (iv) un consul d'une nation qui représente la culture traditionnelle,
 - (v) un universitaire possédant une expertise quant à la culture traditionnelle, ou en pratiques de désignation de noms ou dans un champ connexe, qui est affilié à un collège ou une université.

(2) Le document visé au sous-alinéa (1)c)(ii) qui est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction en français ou en anglais ainsi que de la déclaration solennelle dûment signée par le traducteur certifiant l'exactitude de la traduction.

(3) La déclaration solennelle prévue au paragraphe (2) doit comprendre une attestation portant que le traducteur :

- a) d'une part, comprend la langue du document traduit et celle du document original;
- b) d'autre part, est d'avis que la traduction est complète et fidèle.

(4) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e)(i) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone et le numéro d'enregistrement de l'organisme sans but lucratif ou de l'organisme caritatif;

- (c) the name, title and signature of the officer and the date signed.

(5) A statement completed under subparagraph (1)(e)(ii) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name, current address and phone number of the Aboriginal organization;
- (c) the name, title and signature of the leader or other person able to represent the Aboriginal organization and the date signed.

(6) A statement completed under subparagraph (1)(e)(iii) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name and location of the Aboriginal community;
- (c) the name, current address, phone number and signature of the Elder and the date signed.

(7) A statement completed under subparagraph (1)(e)(iv) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name, current address and phone number of the consulate used by the consul;
- (c) the name, title and signature of the consul and the date signed.

(8) A statement completed under subparagraph (1)(e)(v) must include the following information:

- (a) the area of expertise of the academic;
- (b) the name of the college or university with which the academic is affiliated;
- (c) the current address and phone number of the academic at the college or university;
- (d) the name, title and signature of the academic and the date signed.

2.1. (1) For the purposes of subsection 3(3) of the Act, a person who applies to change the name of a child in his or her lawful custody to a single name shall submit to the Registrar General

- (a) a copy of a birth certificate or a certified copy of a birth registration statement with

- c) le nom, le titre et la signature du représentant officiel et la date de signature.

(5) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(ii) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom, l'adresse actuelle et le numéro de téléphone de l'organisation autochtone;
- c) le nom, le titre et la signature du chef ou de l'autre personne habile à représenter l'organisation autochtone et la date de signature.

(6) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(iii) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom et l'emplacement de la collectivité autochtone;
- c) le nom, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone et la signature de l'aîné et la date de signature.

(7) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(iv) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom, l'adresse actuelle et le numéro de téléphone du consulat qu'utilise le consul;
- c) le nom, le titre et la signature du consul et la date de signature.

(8) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(v) doit inclure les renseignements suivants relativement à l'universitaire :

- a) le domaine d'expertise;
- b) le nom du collège ou de l'université auquel il est affilié;
- c) l'adresse actuelle et le numéro de téléphone au collège ou à l'université;
- d) le nom, le titre, la signature et la date de signature.

2.1. (1) Pour l'application du paragraphe 3(3) de la Loi, la personne qui demande de changer le nom d'un enfant dont elle a la garde légitime pour un nom unique présente au registraire général l'un ou l'autre des documents suivants :

- a) une copie d'un certificat de naissance ou

- a single name issued by the Registrar General in respect of the child or a person who is related lineally to the child;
- (b) a copy of a change of name certificate with a single name issued by the Registrar General in respect of the child or a person who is related lineally to the child;
- (c) a copy of a document that is equivalent to a document referred to in paragraph (a) or (b) issued by
- (i) a government of a province or another territory, or
 - (ii) a government of a jurisdiction outside Canada;
- (d) a certified copy of a valid immigration document with a single name issued by the Government of Canada under the *Immigration and Refugee Protection Act* (Canada) in respect of the child or a person who is related lineally to the child; or
- (e) a statement from one of the following third parties confirming that the traditional culture of which the applicant or the child is a member has a single naming practice:
- (i) an officer of a non-profit organization or charity, registered in Canada, that represents the traditional culture,
 - (ii) a leader or other person able to represent an Aboriginal organization that represents the traditional culture,
 - (iii) a person who is from an Aboriginal community that represents the traditional culture and who is recognized as an Elder by the community,
 - (iv) a consul of a nation that represents the traditional culture,
 - (v) an academic with expertise in the traditional culture or in naming practices or a related field who is affiliated with a college or university.
- une copie certifiée conforme d'une déclaration d'enregistrement de naissance avec indication d'un nom unique délivré par le registraire général à l'égard de l'enfant ou d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec l'enfant;
- b) une copie d'un certificat de changement de nom avec indication d'un nom unique délivré par le registraire général à l'égard de l'enfant ou d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec l'enfant;
- c) une copie d'un document équivalent au document visé à l'alinéa a) ou b) délivré par :
- (i) le gouvernement d'une province ou d'un autre territoire,
 - (ii) un gouvernement étranger;
- d) une copie certifiée conforme d'un document d'immigration valide avec indication d'un nom unique délivré par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada) à l'égard de l'enfant ou d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec l'enfant;
- e) une attestation, de l'une ou l'autre des tierces parties ci-après, confirmant que la culture traditionnelle à laquelle appartient le requérant a pour pratique de donner un nom unique :
- (i) un représentant officiel d'un organisme sans but lucratif ou d'un organisme caritatif, enregistré au Canada, qui représente la culture traditionnelle,
 - (ii) un chef ou une autre personne habile à représenter l'organisation autochtone qui représente la culture traditionnelle,
 - (iii) une personne issue d'une collectivité autochtone qui représente la culture traditionnelle et reconnue comme un aîné par cette dernière,
 - (iv) un consul d'une nation qui représente la culture traditionnelle,
 - (v) un universitaire possédant une expertise quant à la culture traditionnelle, ou en pratiques de désignation de noms ou dans un champ connexe, qui est affilié à un collège ou une université.

(2) A document referred to in subparagraph (1)(c)(ii) that is written in a language other than English or French must be accompanied by a translation of the document into English or French together with a statutory declaration signed by the translator authenticating the accuracy of the translation.

(3) A statutory declaration completed under subsection (2) must include a statement that

- (a) the translator understands the language of the translated document and the language of the original document; and
- (b) the translator is of the opinion that the translation is complete and correct.

(4) A statement completed under subparagraph (1)(e)(i) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name, current address, phone number and registration number of the non-profit organization or charity;
- (c) the name, title and signature of the officer and the date signed.

(5) A statement completed under subparagraph (1)(e)(ii) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name, current address and phone number of the Aboriginal organization;
- (c) the name, title and signature of the leader or other person able to represent the Aboriginal organization and the date signed.

(6) A statement completed under subparagraph (1)(e)(iii) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;
- (b) the name and location of the Aboriginal community;
- (c) the name, current address, phone number and signature of the Elder and the date signed.

(7) A statement completed under subparagraph (1)(e)(iv) must include the following information:

- (a) the name of the traditional culture;

(2) Le document visé au sous-alinéa (1)c(ii) qui est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction en français ou en anglais ainsi que de la déclaration solennelle dûment signée par le traducteur certifiant l'exactitude de la traduction.

(3) La déclaration solennelle prévue au paragraphe (2) doit comprendre une attestation portant que le traducteur :

- a) d'une part, comprend la langue du document traduit et celle du document original;
- b) d'autre part, est d'avis que la traduction est complète et fidèle.

(4) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(i) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone et le numéro d'enregistrement de l'organisme sans but lucratif ou de l'organisme caritatif;
- c) le nom, le titre et la signature du représentant officiel et la date de signature.

(5) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(ii) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom, l'adresse actuelle et le numéro de téléphone de l'organisation autochtone;
- c) le nom, le titre et la signature du chef ou de l'autre personne habile à représenter l'organisation autochtone et la date de signature.

(6) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(iii) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom et l'emplacement de la collectivité autochtone;
- c) le nom, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone et la signature de l'aîné et la date de signature.

(7) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e(iv) doit inclure les renseignements suivants :

- a) le nom de la culture traditionnelle;
- b) le nom, l'adresse actuelle et le numéro de

- (b) the name, current address and phone number of the consulate used by the consul;
- (c) the name, title and signature of the consul and the date signed.

(8) A statement completed under subparagraph (1)(e)(v) must include the following information:

- (a) the area of expertise of the academic;
- (b) the name of the college or university with which the academic is affiliated;
- (c) the current address and phone number of the academic at the college or university;
- (d) the name, title and signature of the academic and the date signed.

2.2. The prescribed form of the statutory declaration referred to in subsection 4(4) of the Act is set out in Form 1 of Schedule A and must include the following information:

- (a) the person's full present and proposed names;
- (b) the person's current address, phone number and date of birth;
- (c) confirmation of the spousal relationship, including the date on which the spousal relationship commenced;
- (d) confirmation of the person's understanding that the declaration does not confer any legal rights or responsibilities other than the right to use the surname of a spouse.

3. Subsection 6(2) is repealed and the following is substituted:

(2) If a person is applying to change his or her name to a single name, the statutory declaration referred to in subsection 9(4) of the Act must include the following information, in addition to the information listed under that subsection of the Act and under subsection (1) above:

- (a) confirmation that the applicant is a member of a traditional culture that has a single naming practice;
- (b) the name of the traditional culture;
- (c) confirmation that the requested single name was determined in accordance with the traditional culture.

- téléphone du consulat qu'utilise le consul;
- c) le nom, le titre et la signature du consul et la date de signature.

(8) L'attestation prévue au sous-alinéa (1)e)(v) doit inclure les renseignements suivants relativement à l'universitaire :

- a) le domaine d'expertise;
- b) le nom du collège ou de l'université auquel il est affilié;
- c) l'adresse actuelle et le numéro de téléphone au collège ou à l'université;
- d) le nom, le titre, la signature et la date de signature.

2.2. La déclaration solennelle visée au paragraphe 4(4) de la Loi est établie selon la formule 1 de l'annexe A et doit inclure les renseignements suivants :

- a) les noms actuels et proposés au complet de la personne;
- b) l'adresse actuelle, le numéro de téléphone et la date de naissance de la personne;
- c) la confirmation de la relation conjugale, y compris la date à laquelle elle a commencé;
- d) la confirmation du fait que la personne comprend que la déclaration solennelle ne confère aucun droit légal ou n'impose aucune responsabilité légale à part le droit d'utiliser le nom de famille du conjoint.

3. Le paragraphe 6(2) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

(2) Si une personne demande de changer son nom pour un nom unique, la déclaration solennelle visée au paragraphe 9(4) de la Loi doit inclure, en plus des renseignements énoncés dans ce paragraphe et de ceux énoncés au paragraphe (1), les renseignements suivants :

- a) la confirmation que le requérant appartient à une culture traditionnelle qui a pour pratique de donner un nom unique;
- b) le nom de la culture traditionnelle;
- c) la confirmation que le nom unique demandé a été établi conformément à la culture traditionnelle.

(3) If a person is applying to change the name of a child in his or her lawful custody to a single name, the statutory declaration referred to in subsection 9(4) of the Act must include the following information, in addition to the information listed under that subsection of the Act and under subsection (1) above:

- (a) confirmation that either the applicant or the child is a member of a traditional culture that has a single naming practice;
- (b) the name of the traditional culture;
- (c) confirmation that the requested single name was determined in accordance with the traditional culture.

(4) An applicant shall submit with a change of name application, in respect of each person for whom a change of name is requested, in addition to the information, evidence and supporting material listed in subsection 9(5) of the Act,

- (a) documentation proving residency; and
- (b) where the applicant anticipates that the Registrar General will decline to publish notice of the change of name of the person under paragraph 14(4)(b) of the Act, documentation proving common usage of the name applied for by the person.

4. (1) Schedule A is amended by this section.

(2) Forms 1 to 5 are repealed and the forms set out in Appendix A are substituted.

(3) Form 7 is repealed and the form set out in Appendix B is substituted.

5. These regulations come into force July 1, 2017.

(3) Si une personne demande de changer le nom d'un enfant dont elle a la garde légitime pour un nom unique, la déclaration solennelle visée au paragraphe 9(4) de la Loi doit inclure, en plus des renseignements énoncés dans ce paragraphe et de ceux énoncés au paragraphe (1), les renseignements suivants :

- a) la confirmation que le requérant ou l'enfant appartient à une culture traditionnelle qui a pour pratique de donner un nom unique;
- b) le nom de la culture traditionnelle;
- c) la confirmation que le nom unique demandé a été établi conformément à la culture traditionnelle.

(4) Le requérant joint à la demande de changement de nom, à l'égard de chaque personne visée dans la demande, outre les renseignements, les éléments de preuve et les pièces justificatives énoncés au paragraphe 9(5) de la Loi, ce qui suit :

- a) une preuve de résidence;
- b) dans le cas où le requérant prévoit que le registraire général refusera de publier l'avis de changement de nom de la personne en vertu de l'alinéa 14(4)b) de la Loi, une preuve de l'usage courant du nom qu'il demande.

4. (1) L'annexe A est modifiée par le présent article.

(2) Les formules 1 à 5 sont abrogées et remplacées par les formules prévues à l'Appendice A.

(3) La formule 7 est abrogée et remplacée par la formule prévue à l'Appendice B.

5. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

APPENDIX A
APPENDICE A



Government of Northwest Territories / Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

For Office Use Only / Pour usage interne seulement
Effective date (mm/dd/yy) Date d'entrée en vigueur (mm/jj/aa)

**FORM 1
STATUTORY DECLARATION – USE OF
COMMON-LAW SPOUSE’S LAST NAME**

Under Subsection 4(4) of the *Change of Name Act*
Form 1, Change of Name Regulations

Before you start using your spouse’s surname, complete this form and send it to the Vital Statistics Office. A certified copy will be provided to you for a fee. You can use the certified copy as proof that you have chosen to use your spouse’s surname.

**FORMULE 1
DÉCLARATION SOLENNELLE – UTILISATION
DU NOM DE FAMILLE DU CONJOINT DE FAIT**

Paragraphe 4(4) de la *Loi sur le changement de nom*
Formule 1, *Règlement sur le changement de nom*

Avant de commencer à utiliser le nom de famille de votre conjoint, veuillez remplir la présente formule et la faire parvenir au Bureau de l'état civil. Une copie certifiée conforme vous sera remise moyennant des frais. Vous pouvez utiliser la copie certifiée conforme comme preuve de votre choix d'utiliser le nom de famille de votre conjoint.

<p>Help note 1 Print the name you use now. "Surname" is your last name or family name.</p> <p>Note explicative 1 Écrivez le nom que vous utilisez maintenant, en caractères d'imprimerie.</p> <p>Help note 2 You can use your spouse's surname if you: • have been living together for 2 years, or • have a child together and are living in a relationship of some permanence.</p> <p>You can choose to use the name your spouse had at birth or the name your spouse had when you started living together.</p> <p>OR</p> <p>You can choose to use a hyphenated or double surname using your surname and your spouse's.</p> <p>Note: This form cannot be used to change your first or middle names.</p> <p>Note explicative 2 Vous pouvez utiliser le nom de famille de votre conjoint dans les cas suivants: • vous habitez ensemble depuis 2 ans, ou • vous avez eu un enfant ensemble et habitez ensemble depuis un certain temps, dans une relation stable.</p> <p>Vous pouvez choisir d'utiliser le nom de votre conjoint à sa naissance ou le nom que votre conjoint avait au début de votre vie commune.</p> <p>OU</p> <p>Vous pouvez utiliser un nom de famille double composé de votre nom de famille et de celui de votre conjoint reliés par un trait d'union.</p> <p>Remarque : la présente formule ne peut servir à demander un changement de votre prénom ou de vos autres prénoms.</p>	<p>A. To be completed by person wishing to use spouse's surname À remplir par la personne qui veut utiliser le nom de famille de son conjoint</p>		
	<p>What is your name now? (See help note 1 on the left) / Quel est votre prénom? (Lisez la note explicative 1, à gauche)</p>		
	<p>What is your first name? Quel est votre prénom?</p>		
	<p>What are your middle names? Quels sont vos autres prénoms?</p>		
	<p>What is your surname (last name or family name)? Quel est votre nom de famille?</p>		
	<p>Mailing Address: / Adresse postale :</p>		
	<p>Street Number and Street Name Numéro et nom de rue</p>		<p>PO Box Number Case postale</p>
	<p>Community Collectivité</p>	<p>Territory/Province Territoire/Province</p>	<p>Postal Code Code postal</p>
	<p>What is your home phone number? N° de téléphone (maison)</p>		<p>What is your work phone number? N° de téléphone (travail)</p>
	<p>When were you born? Date de naissance</p>	<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>
<p>Year / Année</p>			
<p>I want to use the following surname (See help note 2 on the left) Print the surname you want to use</p>			
<p><input type="checkbox"/> I understand that this form is solely for the purpose of showing that I wish to use the surname of my spouse (or a combination of our names) and that it does not grant any other legal rights or responsibilities.</p>			
<p><input type="checkbox"/> Je veux utiliser le nom de famille suivant (Lisez la note explicative 2, à gauche) Écrivez le nom de famille que vous voulez utiliser, en caractères d'imprimerie</p>			
<p><input type="checkbox"/> Je déclare solennellement que les énoncés que contient la présente formule sont vrais et complets, et je fais cette déclaration solennelle, convaincu(e) qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment ou affirmation solennelle.</p>			
<p>B. Common-law relationship details / Renseignements relatifs à la relation de conjoint de fait</p>			
<p>We, _____ (First/Middle/Surname)</p>		<p>Nous, _____ (prénom/autres prénoms/nom de famille)</p>	
<p>and _____ (First/Middle/Surname)</p>		<p>et _____ (prénom/autres prénoms/nom de famille)</p>	
<p>of the Northwest Territories hereby declare that: a) the names above are our legal names; b) we currently live together in a spousal relationship outside marriage; and c) we began living together in that relationship on or about:</p>			
<p>des Territoires du Nord-Ouest, déclarons ce qui suit : a) les noms ci-dessus sont nos noms légaux; b) nous habitons ensemble actuellement, dans une relation de conjoint de fait, hors mariage; c) nous faisons vie commune ou habitons ensemble, dans cette relation, depuis le (ou environ le) :</p>			
<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>	

<p>Help note 3 Both partners have to complete this section to confirm the common-law relationship details in section B.</p> <p>Note explicative 3 La présente section doit être remplie par les deux conjoints afin de confirmer la relation de conjoint de fait décrite à la section B.</p>	<p>C. Joint Declaration (See help note 3 on the left) / Déclaration conjointe (Lisez la note explicative 3, à gauche)</p>	
	<p><input type="checkbox"/> I solemnly declare that the statements made in this form are true and complete, and I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true, and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath or by affirmation.</p>	<p><input type="checkbox"/> Je déclare solennellement que les énoncés que contient la présente formule sont vrais et complets, et je fais cette déclaration solennelle, convaincu(e) qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous la foi du serment ou d'une affirmation solennelle.</p>
	<p>Declared before me at Déclaré devant moi à _____</p> <p>in the Northwest Territories / aux Territoires du Nord-Ouest</p> <p>this day of ce jour de _____, 20_____</p>	<p>X _____ (Signature of Declarant A / Signature du déclarant A)</p> <p>X _____ (Signature of Declarant B / Signature du déclarant B)</p>
	<p>X _____ (Notary Public or a Commissioner for Oaths for the Northwest Territories / Notaire public ou commissaire aux serments pour les Territoires du Nord-Ouest)</p>	<p>_____ (Expiry Date of Commission / Mon mandat expire le)</p>

The personal information on this form is being collected under the authority of the *Change of Name Act* and can be used as proof that you want to use your spouse's surname. It is protected by the privacy provisions of the *Access to Information and Protection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection or use, contact the Registrar General of Vital Statistics toll-free at 1-800-661-0830.

Les renseignements personnels contenus dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom* et serviront à prouver que vous voulez utiliser le nom de famille de votre conjoint. Ils sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* relatives à la protection des renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le registraire général de l'état civil, au 1-800-661-0830.



Government of Northwest Territories / Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

For Office Use Only / Pour usage interne seulement

Effective date (mm/dd/yy)

Date d'entrée en vigueur (mm/jj/aa)

FORM 2 STATUTORY DECLARATION – BREAKDOWN OF SPOUSAL RELATIONSHIP

Under Subsection 4(7) of the *Change of Name Act*
Form 2, Change of Name Regulations

Before you start using your former surname, complete this form and send it to the Vital Statistics Office. A certified copy will be provided to you for a fee. You can use the certified copy as proof that you have chosen to go back to your former surname.

FORMULE 2 DÉCLARATION SOLENNELLE ÉCHEC DE LA RELATION CONJUGALE

Paragraphe 4(7) de la *Loi sur le changement de nom*
Formule 2, Règlement sur le changement de nom

Avant d'utiliser un ancien nom de famille, veuillez remplir la présente formule et la faire parvenir au Bureau de l'état civil. Une copie certifiée conforme vous sera remise moyennant des frais. Vous pouvez utiliser la copie certifiée conforme comme preuve de votre choix de recommencer à utiliser un ancien nom de famille.

<p>Help note 1 Use the name you are using now. "Surname" is your last name or family name.</p> <p>Note explicative 1 Écrivez le nom que vous utilisez maintenant.</p> <p>Help note 2 Clearly print the surname that you want to go back to here. You can go back to the surname you had at birth or the surname you had just before you took your spouse's name.</p> <p>Note explicative 2 Indiquez clairement le nom de famille que vous voulez recommencer à utiliser. Vous pouvez reprendre le nom de famille que vous aviez à la naissance ou le nom de famille que vous aviez avant d'utiliser le nom de famille de votre conjoint.</p> <p>Help note 3 If you are legally divorced, you do not need to complete this form. Use your divorce certificate as proof that you are divorced and want to go back to the name you had before your marriage.</p> <p>Note explicative 3 Si vous êtes légalement divorcé, il n'est pas nécessaire que vous remplissiez cette formule. Utilisez votre certificat de divorce comme preuve de votre divorce et de votre intention de reprendre un nom de famille que vous aviez avant votre mariage.</p>	<p>A. To be completed by person wanting to go back to former surname (See help note 1 on left) À remplir par la personne qui veut recommencer à utiliser un ancien nom de famille (Lisez la note explicative 1, à gauche)</p>			
	What is your first name? Quel est votre prénom?			
	What are your middle names? Quels sont vos autres prénoms?			
	What is the surname (last name or family name) that you are using now? Quel nom de famille utilisez-vous actuellement?			
	Date of Birth: Date de naissance :	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année
	Mailing Address: / Adresse postale :			
	Street Number and Street Name Numéro et nom de rue			PO Box Number Case postale
	Community Collectivité		Territory/Province Territoire/Province	Postal Code Code postal
	What is your home phone number? N° de téléphone (maison)		What is your work phone number? N° de téléphone (travail)	
	I want to use a surname I had before What is the surname you want to go back to? (See help note 2 on the left)		Je veux utiliser un nom de famille que j'avais auparavant. Quel est le nom de famille que vous voulez recommencer à utiliser? (Lisez la note explicative 2, à gauche)	
<p>B. Complete the part that applies to you / Veuillez remplir la partie qui vous concerne</p>				
<p>1. <input type="checkbox"/> My common-law relationship with Ma relation de conjoint de fait avec :</p> <p>_____</p> <p>(Surname / Nom de famille)</p> <p>_____</p> <p>(Given Names / Prénoms)</p> <p>has ended and we live separate and apart. a pris fin et nous n'habitons plus ensemble.</p>		<p>2. <input type="checkbox"/> My marriage to (See help note 3 on the left) Mon mariage avec (lisez la note explicative 3, à gauche) :</p> <p>_____</p> <p>(Surname / Nom de famille)</p> <p>OR/OU</p> <p>_____</p> <p>(Given Names / Prénoms)</p> <p>on / le _____</p> <p>(Date / Date)</p> <p>has ended and we live separate and apart. a pris fin et nous n'habitons plus ensemble.</p>		
We began living separate and apart on or about this date: Nous avons cessé d'habiter ensemble le (ou environ le) :		Month / Mois	Day / Jour	Year / Année

C. Declaration / Déclaration	
<input type="checkbox"/> I understand that this form does not take the place of a separation or divorce agreement and is solely for the purpose of going back to the surname I had before the marriage or common-law relationship. I solemnly declare that the statements made by me in this form are true and complete, and I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true, and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath or by affirmation.	<input type="checkbox"/> Je comprends que la présente formule ne remplace pas un accord de divorce ou de séparation et qu'elle ne sert qu'à reprendre le nom de famille que j'avais avant mon mariage ou avant ma relation de conjoint de fait. Je déclare solennellement que les énoncés que contient la présente formule sont vrais et complets, et je fais cette déclaration solennelle, convaincu(e) qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment ou affirmation solennelle.
Declared before me at Déclaré devant moi à _____ in the Northwest Territories / aux Territoires du Nord-Ouest this _____ day of _____ ce _____ jour de _____, 20_____.	<div style="text-align: center;"> <input checked="" type="checkbox"/> _____ (Signature of Declarant / Signature du déclarant) </div>
<input checked="" type="checkbox"/> _____ (Notary Public or a Commissioner for Oaths for the Northwest Territories Notaire public ou commissaire aux serments pour les Territoires du Nord-Ouest)	<div style="text-align: center;"> <input checked="" type="checkbox"/> _____ (Expiry Date of Commission / Mon mandat expire le) </div>

The personal information on this form is being collected under the authority of the *Change of Name Act* and will be used as proof that you have gone back to a former surname. It is protected by the privacy provisions of the *Access to Information and Protection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection or use, contact the Registrar General of Vital Statistics toll-free at 1-800-661-0830.

Les renseignements personnels contenus dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom* et serviront à prouver que vous avez recommencé à utiliser un ancien nom de famille. Ils sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* relatives à la protection des renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le registraire général de l'état civil, au 1-800-661-0830.



Government of Northwest Territories / Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

**FORM 3
CONSENT REQUIRED UNDER THE
CHANGE OF NAME ACT**

Under Subsection 7(4) of the *Change of Name Act*
Form 3, Change of Name Regulations

**FORMULE 3
CONSENTEMENT REQUIS EN VERTU DE LA
LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM**

Paragraphe 7(4) de la *Loi sur le changement de nom*
Formule 3, Règlement sur le changement de nom

<p>Help note 1 Fill out this form if you consent to the child's name being changed to the name shown in section C next page. The name of a child cannot be changed unless you agree or if a court decides it is in the best interest of the child. If you have a single name, put it under "What is your surname" section. Note explicative 1 Veuillez remplir la présente formule si vous acceptez que le nom de l'enfant soit changé et déterminez le nom indiqué à la section C, à la page suivante. Le nom de l'enfant ne peut pas être changé sans votre consentement ou si le tribunal est d'avis qu'il est dans le meilleur intérêt de l'enfant de ne pas le changer. Si vous n'avez qu'un nom, inscrivez-le sous la rubrique « Quel est votre nom de famille? ».</p>	<p>A. To be completed by the person whose consent is required for a child's legal change of name (See help note 1 on left) À remplir par la personne dont le consentement est requis afin de changer le nom d'un enfant (Lisez la note explicative 1, à gauche)</p>		
	<p>What is your first name? Quel est votre prénom?</p>		
	<p>What are your middle names? Quels sont vos autres prénoms?</p>		
	<p>What is your surname (last name or family name)? Quel est votre nom de famille?</p>		
	<p>Mailing Address: / Adresse postale :</p>		
	<p>Street Number and Street Name Numéro et nom de rue</p>		<p>PO Box Number Case postale</p>
	<p>Community Collectivité</p>	<p>Territory/Province Territoire/Province</p>	<p>Postal Code Code postal</p>
	<p>What is your home phone number? N° de téléphone (maison)</p>		<p>What is your work phone number? N° de téléphone (travail)</p>
	<p><input type="checkbox"/> I share lawful custody of the child with the person applying for the name change, or <input type="checkbox"/> I am a parent of the child below and am legally entitled to access to the child, or <input type="checkbox"/> I am the spouse of the person applying for the change of name, but am not a parent of the child, and agree for the child to have my surname or a combination of our surnames.</p>		<p><input type="checkbox"/> Je partage la garde légitime de l'enfant avec la personne qui fait la demande de changement de nom; <input type="checkbox"/> Je suis un parent de l'enfant décrit ci-dessous et je dispose d'un droit de visite auprès de l'enfant; <input type="checkbox"/> Je suis le conjoint de la personne qui fait la demande de changement de nom, mais je ne suis pas un parent de l'enfant et je consens à ce que l'enfant ait mon nom de famille ou une combinaison de mon nom de famille et celui de mon conjoint.</p>
	<p>I, _____, (Print Full Name) consent to the proposed name change of the child (see section C next page).</p>		<p>Je, _____, (inscrire le nom au complet, en caractères d'imprimerie) consens à ce que le nom de l'enfant soit changé au nom demandé. (voir la section C à la page suivante).</p>
<p>X _____ (Signature) (Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)</p>			
<p>B. Witness signature (See help note 2 on left) / Signature du témoin (Lisez la note explicative 2, à gauche)</p>			
<p>X _____ (Witness Signature / Signature du témoin) (Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)</p>			
<p>_____ (Witness Name (print) / Nom du témoin, en caractères d'imprimerie)</p>			
<p>Witness Phone Number (day time) N° de téléphone du témoin (jour)</p>			

<p>Help note 3 The person who is applying for the child's name to be changed completes section C. If the child wants a single name based on their traditional culture, put it in the surname section under "To this new name".</p> <p>Note explicative 3 La personne qui fait la demande de changement de nom de l'enfant remplit la section C. Si l'enfant souhaite adopter un seul nom en raison de sa culture traditionnelle, l'inscrire sous « nom de famille ».</p> <p>Help note 4 After the change of name has been registered, this is the name that will appear on the child's new birth certificate.</p> <p>Note explicative 4 Après l'enregistrement du changement de nom, ce nom apparaîtra sur le nouveau certificat de naissance de l'enfant.</p>	<p>C. Details of the Change of Name request for Child (to be completed by the applicant) (See help note 3 on the left) Précisions concernant la demande de changement de nom de l'enfant (à remplir par le requérant) <i>(Lisez la note explicative 3, à gauche)</i></p>		
	<p>From name the child has now: / Nom actuel de l'enfant :</p>		
	<p>First Name Prénom</p>	<p>Middle Names Autres prénoms</p>	<p>Surname Nom de famille</p>
	<p>To this new name: (See help note 4 on the left) / Nouveau nom : (Lisez la note explicative 4, à gauche)</p>		
	<p>First Name Prénom</p>	<p>Middle Names Autres prénoms</p>	<p>Surname Nom de famille</p>
<p>(Applicant's Name (print) / Nom du requérant [en caractères d'imprimerie])</p>			
<p>X (Applicant's Signature / Signature du requérant)</p>			
<p>(Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)</p>			

The personal information on this form is being collected under the authority of the *Change of Name Act* and will be used to register an eligible change of name. It is protected by the privacy provisions of the *Access to Information and Protection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection or use, contact the Registrar General of Vital Statistics toll-free at 1-800-661-0830.

Les renseignements personnels contenus dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom* et serviront à faire une demande de changement de nom admissible. Ils sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* relatives à la protection des renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le registraire général de l'état civil, au 1-800-661-0830.



**FORM 4
CONSENT OF CHILD –
12 YEARS OF AGE OR OVER**

Under Subsection 7(4) of the *Change of Name Act*
Form 4, Change of Name Regulations

**FORMULE 4
CONSENTEMENT DE L'ENFANT –
12 ANS ET PLUS**

Paragraphe 7(4) de la *Loi sur le changement de nom*
Formule 4, Règlement sur le changement de nom

<p>Help note 1 Fill out this form if you are 12 years of age or older and consent to your name being changed to the name in section C. "Consent" means that you agree with the name change. Print the name you use now. If you have a single name, put it in the surname section. Note explicative 1 Remplissez la présente formule si vous avez 12 ans ou plus et si vous consentez à ce que votre nom soit changé et devienne le nom indiqué à la section C. « Consentement » signifie que vous êtes d'accord avec le changement de nom. Écrivez le nom que vous utilisez actuellement, en caractères d'imprimerie. Si vous n'avez qu'un seul nom, inscrivez-le sous « nom de famille ».</p> <p>Help note 2 A witness can be any adult (except the person who completes section C) who knows you agree to your name being changed in section C and who saw you sign this form. Note explicative 2 Le témoin peut être tout adulte (sauf la personne qui remplit la section C) qui sait que vous consentez au changement de nom indiqué à la section C et qui vous a vu signer la présente formule.</p>	<p>A. To be completed by a child whose consent is required for a change of name (See help note 1 on left) À remplir par l'enfant dont le consentement est requis afin de faire un changement de nom (Lisez la note explicative 1, à gauche)</p>				
	<p>What is your name now? / Quel est votre prénom?</p>				
	<p>First Name Prénom</p>		<p>Middle Names Autres prénoms</p>		
	<p>Surname (Last Name or Family Name) Nom de famille</p>				
	<p>What is your date of birth? Date de naissance?</p>		<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>
	<p>I, _____ (Print Full Name)</p>		<p>Je, _____ (inscrire le nom au complet, en caractères d'imprimerie)</p>		
	<p>consent to my name being changed to the name below. (See section C and help note 4 next page)</p>		<p>consens à ce que mon nom soit le nouveau nom indiqué ci-dessous. (Lisez la section C et la note explicative 4, à la page suivante)</p>		
	<p>X _____ (Signature of Child / Signature de l'enfant)</p>		<p>_____ (Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)</p>		
	<p>Phone Number N° de téléphone</p>				
	<p>B. Witness signature (See help note 2 on left) / Signature du témoin (Lisez la note explicative 2, à gauche)</p>				
<p>X _____ (Witness Signature / Signature du témoin)</p>		<p>_____ (Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)</p>			
<p>_____ (Witness Name (print) / Nom du témoin, en caractères d'imprimerie)</p>					
<p>Witness Phone Number (day time) N° de téléphone du témoin (jour)</p>					

<p>Help note 3 The person who is applying for your name to be changed completes section C. This is the name that someone has applied for you to have.</p> <p>If the requested name is a single name based on the child's traditional culture, put it in the surname section under "to this new name".</p> <p>Note explicative 3 La personne qui demande que votre nom soit changé remplit la section C.</p> <p>Il s'agit du nouveau nom que quelqu'un a demandé pour vous. Si l'enfant souhaite adopter un seul nom en raison de sa culture traditionnelle, l'inscrivez sous « nom de famille » à la rubrique « Nouveau nom ».</p> <p>Help note 4 This is the name that will appear on your new birth certificate.</p> <p>Note explicative 4 Ce nom apparaîtra sur votre nouveau certificat de naissance.</p>	<p>C. Details of the Change of Name request for Child (to be completed by the applicant) (See help note 3 on the left) Précisions concernant le changement de nom de l'enfant (à remplir par le requérant) (Lisez la note explicative 3, à gauche)</p>		
	<p>From name child has now: / Nom actuel de l'enfant :</p>		
	<p>First Name Prénom</p>	<p>Middle Names Autres prénoms</p>	<p>Surname Nom de famille</p>
	<p>To this new name: (See help note 4 on the left) / Nouveau nom : (Lisez la note explicative 4, à gauche)</p>		
<p>First Name Prénom</p>	<p>Middle Names Autres prénoms</p>	<p>Surname Nom de famille</p>	
<p>(Applicant's Name (print) / Nom du requérant [en caractères d'imprimerie])</p>			
<p>X _____ (Applicant's Signature / Signature du requérant)</p>		<p>_____ (Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)</p>	

The personal information on this form is being collected under the authority of the *Change of Name Act* and will be used to register an eligible change of name. It is protected by the privacy provisions of the *Access to Information and Protection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection or use, contact the Registrar General of Vital Statistics toll-free at 1-800-661-0830.

Les renseignements personnels contenus dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom* et serviront à faire une demande de changement de nom admissible. Ils sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* relatives à la protection des renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le registraire général de l'état civil, au 1-800-661-0830.


**FORM 5
APPLICATION FOR CHANGE OF NAME**

Under paragraph 23(g) of the *Change of Name Act*
Form 5, Change of Name Regulations

**FORMULE 5
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM**

Paragraphe 23(g) de la *Loi sur le changement de nom*
Formule 5, Règlement sur le changement de nom

<p>Help note 1 Print the names that appear on your birth certificate if born in Canada. If born outside of Canada, print the names that appear on your most recently issued government identity document. "Surname" is your last name or family name. If you have a single name, put it in the "What is your surname" section. If your parent(s) have a single name, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 1 Écrivez, en caractères d'imprimerie, les noms qui apparaissent sur votre certificat de naissance si vous êtes né au Canada. Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, écrivez les noms qui apparaissent sur la pièce d'identité la plus récente, émise par le gouvernement. Si vous n'avez qu'un seul nom, inscrivez-le sous la rubrique « Quel est votre nom de famille? ». Si vos parents n'ont qu'un seul nom, inscrivez-le sous la rubrique « Nom de famille ».</p>	A. Information about the person applying / Renseignements au sujet du requérant			
	What is your name now? (See help note 1 on the left) / Quel est votre prénom? (Lisez la note explicative 1, à gauche)			
	What is your first name? Quel est votre prénom?	Gender / Sexe <input type="checkbox"/> M / H <input type="checkbox"/> F / F <input type="checkbox"/> X / X		
	What are your middle names? Quels sont vos autres prénoms?			
	What is your surname (last name or family name)? Quel est votre nom de famille?			
	Mailing Address: / Adresse postale :			
	Street Number and Street Name Numéro et nom de rue	PO Box Number Case postale		
	Community Collectivité	Territory/Province Territoire/Province	Postal Code Code postal	
	What is your home phone number? N° de téléphone (maison)	What is your work phone number? N° de téléphone (travail)		
	Are you ordinarily a resident of the Northwest Territories (NWT)? Êtes-vous habituellement un résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO)? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non	How long have you lived in the NWT? Depuis combien de temps habitez-vous aux TNO? _____ Years / Années OR / OU _____ Months / Mois		
	Have you lived in the NWT for at least three months in a row in the 12 months before the date of this application? Avez-vous habité aux TNO pendant au moins trois mois consécutifs au cours des 12 derniers mois précédant la date de la présente demande? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non			
	Are you a Canadian citizen or a permanent resident or otherwise legally entitled to remain in Canada? Êtes-vous un citoyen canadien ou un résident permanent ou êtes-vous autrement légalement autorisé à demeurer au Canada? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non			
	When were you born? Date de naissance	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année
	Where were you born? / Où êtes-vous né?			
	Community Collectivité	Territory/Province Territoire/Province	Country Pays	
What are your parents' names? / Quel est le nom de vos parents? Full names of your parents (including mother's surname at birth) and their places of birth. Nom complet de vos parents (y compris le nom de famille de votre mère à la naissance) et leurs lieux de naissance.				
First Name Prénom	First Name Prénom			
Middle Names Autres prénoms	Middle Names Autres prénoms			
Surname Nom de famille	Surname Nom de famille			
Place of Birth Lieu de naissance	Place of Birth Lieu de naissance			

<p>Help note 2 Make sure to print the name exactly the way you want it. If you were born in Canada, this is the name that will appear on your new birth certificate.</p> <p>If you want a single name based on your traditional culture, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 2 Assurez-vous d'écrire le nom exactement comme vous voulez qu'il soit écrit. Si vous êtes né au Canada, c'est ce nom qui apparaîtra sur votre nouveau certificat de naissance.</p> <p>Si vous souhaitez adopter un seul nom en raison de votre culture traditionnelle, l'inscrire sous « nom de famille ».</p> <p>Help note 3 Print the names that appear on your spouse's birth certificate if born in Canada. If born outside of Canada, print the names that appear on the most recent government issued identity document.</p> <p>If your spouse has/had a single name, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 3 Écrivez, en caractères d'imprimerie, les noms qui apparaissent sur le certificat de naissance de votre conjoint s'il est né au Canada. S'il est né à l'extérieur du Canada, écrivez les noms qui apparaissent sur la pièce d'identité la plus récente émise par le gouvernement.</p> <p>Si votre conjoint a ou avait un seul nom, l'inscrire sous « nom de famille ».</p> <p>Help note 4 You do not need to complete a change of name application if your spouse just wants to use your surname. By completing this form, your spouse's name will be changed on his/her birth certificate.</p> <p>If you just want to use your spouse's surname, contact Vital Statistics for information.</p> <p>If your spouse wants a single name based on their traditional culture, put it in the surname section under "What name does your spouse want to have".</p> <p>Note explicative 4 Il n'est pas nécessaire de remplir une demande de changement de nom si votre conjoint veut uniquement utiliser votre nom de famille. En remplissant la présente formule, le nom de votre conjoint sera changé sur son certificat de naissance.</p>	<p>B. To be completed if the person in section A is applying to change own name À remplir si la personne indiquée à la section A fait une demande afin de changer son propre nom</p> <p>What do you want your new name to be? (See help note 2 on the left) Quel nouveau nom désirez-vous avoir? (Lisez la note explicative 2, à gauche)</p> <table border="1"> <tr> <td>First Name Prénom</td> <td>Middle Names Autres prénoms</td> <td>Surname Nom de famille</td> </tr> </table> <p>For Office Use Only. Please do not write anything in this box. / Pour usage interne seulement. Veuillez ne pas écrire dans cette case.</p> <table border="1"> <tr> <td>Change of name registration number: Numéro d'enregistrement du changement de nom :</td> <td>Change of name registration date: (mm/dd/yy) Date d'enregistrement du changement de nom : mm/jj/aa</td> <td>Approved by: Approuvé par :</td> </tr> </table>	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille	Change of name registration number: Numéro d'enregistrement du changement de nom :	Change of name registration date: (mm/dd/yy) Date d'enregistrement du changement de nom : mm/jj/aa	Approved by: Approuvé par :																						
	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille																										
	Change of name registration number: Numéro d'enregistrement du changement de nom :	Change of name registration date: (mm/dd/yy) Date d'enregistrement du changement de nom : mm/jj/aa	Approved by: Approuvé par :																										
	<p>C. To be completed if the person in section A is married or is living in a common-law relationship (See help note 3 on the left) À remplir si la personne indiquée à la section A est mariée ou vit dans une relation de conjoint de fait (Lisez la note explicative 3, à gauche)</p> <p>What is the full name of your spouse now? / Quel est le nom de votre conjoint actuellement?</p> <table border="1"> <tr> <td>First Name Prénom</td> <td>Middle Names Autres prénoms</td> <td>Surname Nom de famille</td> </tr> </table> <p>Has your spouse been known by former names? If yes, list all: Votre conjoint a-t-il eu d'autres noms auparavant? Dans l'affirmative, veuillez les indiquer tous :</p> <table border="1"> <tr> <td>First Name Prénom</td> <td>Middle Names Autres prénoms</td> <td>Surname Nom de famille</td> </tr> <tr> <td>First Name Prénom</td> <td>Middle Names Autres prénoms</td> <td>Surname Nom de famille</td> </tr> </table> <p>Date of marriage or date common-law relationship started: (mm/dd/yy) Date de mariage ou du début de la relation de conjoint de fait : (mm/jj/aa)</p> <p>Place of marriage or of start of common-law relationship: Lieu du mariage ou du début de la relation de conjoint de fait :</p>	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille	<p>D. To be completed if you are making a joint application to also change the name of spouse or common-law partner and children (See help note 4 on the left) À remplir si vous faites une demande conjointe afin de changer aussi le nom du conjoint ou du partenaire et des enfants (Lisez la note explicative 4, à gauche)</p> <p>What name does your spouse want to have? / Quel nom votre conjoint veut-il avoir?</p> <table border="1"> <tr> <td>First Name Prénom</td> <td>Middle Names Autres prénoms</td> <td>Surname Nom de famille</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>What is your spouse's date of birth? / Date de naissance de votre conjoint</td> <td>Month / Mois</td> <td>Day / Jour</td> <td>Year / Année</td> </tr> </table> <p>Where was your spouse born? / Où votre conjoint est-il né?</p> <table border="1"> <tr> <td>Community Collectivité</td> <td>Territory/Province Territoire/Province</td> <td>Country Pays</td> </tr> </table> <p>What are the full names of your spouse's parents (include your spouse's mother's surname at birth) and their places of birth. Quel est le nom complet des parents de votre conjoint (y compris le nom de famille de sa mère à la naissance) et leurs lieux de naissance?</p> <table border="1"> <tr> <td>First Name Prénom</td> <td>First Name Prénom</td> </tr> <tr> <td>Middle Names Autres prénoms</td> <td>Middle Names Autres prénoms</td> </tr> <tr> <td>Surname Nom de famille</td> <td>Surname Nom de famille</td> </tr> <tr> <td>Place of Birth Lieu de naissance</td> <td>Place of Birth Lieu de naissance</td> </tr> </table> <p>What is your spouse's current address? / Quelle est l'adresse actuelle de votre conjoint?</p>	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille	What is your spouse's date of birth? / Date de naissance de votre conjoint	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année	Community Collectivité	Territory/Province Territoire/Province	Country Pays	First Name Prénom	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille	Surname Nom de famille	Place of Birth Lieu de naissance	Place of Birth Lieu de naissance
	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille																										
	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille																										
	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille																										
	First Name Prénom	Middle Names Autres prénoms	Surname Nom de famille																										
	What is your spouse's date of birth? / Date de naissance de votre conjoint	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année																									
	Community Collectivité	Territory/Province Territoire/Province	Country Pays																										
First Name Prénom	First Name Prénom																												
Middle Names Autres prénoms	Middle Names Autres prénoms																												
Surname Nom de famille	Surname Nom de famille																												
Place of Birth Lieu de naissance	Place of Birth Lieu de naissance																												

<p>Si vous voulez uniquement utiliser le nom de famille de votre conjoint, demandez de plus amples renseignements auprès du Bureau de l'état civil.</p> <p>Si votre conjoint souhaite adopter un seul nom en raison de sa culture traditionnelle, l'inscrire sous « Quel nom votre conjoint veut-il avoir? ».</p> <p>Help note 5 You must have the written consent and include the name and address of any other person who has lawful custody of the child or who has legal access to the child. If the child is 12 years of age or older, he/ she must also give you written consent for this name change. If your child has a single name now put it in the surname section under "What is the name of this child now?".</p> <p>Note explicative 5 Vous devez avoir le consentement écrit et inclure le nom et l'adresse de toute autre personne qui a la garde légitime de l'enfant ou qui a un droit légal d'accès auprès de l'enfant. Si l'enfant a 12 ans ou plus, il doit aussi vous remettre son consentement écrit concernant le changement de nom. Si votre enfant n'a maintenant qu'un seul nom, l'inscrire sous « nom de famille », sous la rubrique « Quel est le nom de cet enfant actuellement? »</p> <p>Help note 6 Print name carefully. The name you enter here will appear on your child's new birth certificate. If your child wants a single name based on their traditional culture, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 6 Écrivez le nom avec soin, en caractères d'imprimerie. Le nom que vous indiquez apparaîtra sur le nouveau certificat de naissance de votre enfant. Si votre enfant souhaite utiliser un seul nom en raison de sa culture traditionnelle, l'inscrire sous « nom de famille ».</p>	<p>Is your spouse ordinarily a resident of the NWT? Votre conjoint est-il habituellement un résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO)?</p> <p><input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non</p>	<p>How long has your spouse lived in the NWT? Depuis combien de temps votre conjoint habite-t-il aux TNO?</p> <p>_____ Years / Années OR / OU _____ Months / Mois</p>	
	<p>Has your spouse been living in the NWT for at least three months in a row during the 12 months before this application? Votre conjoint a-t-il habité aux TNO pendant au moins trois mois consécutifs au cours des 12 derniers mois précédant la date de la présente demande?</p> <p><input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non</p>		
	<p>Is your spouse a Canadian citizen or a permanent resident or otherwise legally entitled to remain in Canada? Votre conjoint est-il un citoyen canadien ou un résident permanent ou est-il autrement autorisé légalement à demeurer au Canada?</p> <p><input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non</p>		
	<p>Section E will allow you to apply to change the name of a child or children in your lawful custody. If you do not wish to change the name of a child or children, go directly to Section F.</p> <p>La section E vous permet de faire une demande pour changer le nom d'un ou de plusieurs enfants dont vous avez la garde légitime. Si vous ne désirez pas changer le nom d'un ou de plusieurs enfants, allez directement à la section F.</p>		
	<p>E. To be completed for each unmarried child under nineteen (19) years of age whose name is to be changed (See help note 5 on the left)</p> <p>E. À remplir pour chaque enfant non marié de moins de dix-neuf (19) ans dont le nom sera changé (Lisez la note explicative 5, à gauche)</p>		
<p>If you are not the only person with custody of the child(ren) named below you must:</p> <ol style="list-style-type: none"> attach to this Change of Name application a copy of the custody agreement for each child; and include, below, the name and address of any other person who has lawful custody of each child included in this application. <i>Attach a separate piece of paper if there is more than one other person who has lawful custody of the child(ren) named below.</i> 		<p>Si vous n'êtes pas la seule personne qui a la garde légitime de l'enfant ou des enfants mentionnés ci-dessous, vous devez :</p> <ol style="list-style-type: none"> joindre à la présente demande de changement de nom une copie de l'entente de garde pour chacun des enfants; inscrire, ci-dessous, le nom et l'adresse de toute autre personne qui a la garde légitime de chaque enfant visé dans la présente demande. <i>Veillez joindre une feuille séparée si plus d'une personne ont la garde légitime de l'enfant ou des enfants mentionnés ci-dessous.</i> 	
<p>Name Nom</p>			
<p>Mailing Address: / Adresse postale :</p>			
<p>Street Number and Street Name Numéro et nom de rue</p>		<p>PO Box Number Case postale</p>	
<p>Community Collectivité</p>	<p>Territory/Province Territoire/Province</p>	<p>Postal Code Code postal</p>	
<p>1. What is the name of this child now? / Quel est le nom de cet enfant actuellement?</p>			
<p>First Name Prénom</p>	<p>Middle Names Autres prénoms</p>	<p>Surname Nom de famille</p>	
<p>When was this child born? Date de naissance de l'enfant</p>	<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	
<p>Year / Année</p>			
<p>Where was this child born? / Où cet enfant est-il né?</p>			
<p>Community Collectivité</p>	<p>Territory/Province Territoire/Province</p>	<p>Country Pays</p>	
<p>Is this child ordinarily resident in the NWT? Cet enfant est-il habituellement résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO)?</p> <p><input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non</p>		<p>How long has this child lived in the NWT? Depuis combien de temps cet enfant habite-t-il aux TNO?</p> <p>_____ Years / Années OR / OU _____ Months / Mois</p>	
<p>What is the name you want this child to have? (See help note 6 on the left) Quel nom désirez-vous que cet enfant ait? (Lisez la note explicative 6, à gauche)</p>			
<p>First Name Prénom</p>	<p>Middle Names Autres prénoms</p>	<p>Surname Nom de famille</p>	
<p>My relationship to this child Mon lien avec l'enfant</p>	<p>Address of child Adresse de l'enfant</p>		

<p>Help note 6 Print name carefully. The name you enter here will appear on your child's new birth certificate.</p> <p>If your child wants a single name based on their traditional culture, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 6 Écrivez le nom avec soin, en caractères d'imprimerie. Le nom que vous indiquez apparaîtra sur le nouveau certificat de naissance de votre enfant.</p> <p>Si votre enfant souhaite utiliser un seul nom en raison de sa culture traditionnelle, l'inscrire sous « nom de famille ».</p>	2. What is the name of this child now? / Quel est le nom de cet enfant actuellement?			
	First Name Prénom		Middle Names Autres prénoms	
	Surname Nom de famille			
	When was this child born? Date de naissance de l'enfant	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année
	Where was this child born? / Où cet enfant est-il né?			
	Community Collectivité		Territory/Province Territoire/Province	Country Pays
	Is this child ordinarily resident in the NWT? Cet enfant est-il habituellement résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO)? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non		How long has this child lived in the NWT? Depuis combien de temps cet enfant habite-t-il aux TNO? _____ Years / Années OR / OU _____ Months / Mois	
	What is the name you want this child to have? (See help note 6 on the left) Quel nom désirez-vous que cet enfant ait? (Lisez la note explicative 6, à gauche)			
	First Name Prénom		Middle Names Autres prénoms	
	Surname Nom de famille			
My relationship to this child Mon lien avec l'enfant		Address of child Adresse de l'enfant		
3. What is the name of this child now? / Quel est le nom de cet enfant actuellement?				
First Name Prénom		Middle Names Autres prénoms		
Surname Nom de famille				
When was this child born? Date de naissance de l'enfant	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année	
Where was this child born? / Où cet enfant est-il né?				
Community Collectivité		Territory/Province Territoire/Province	Country Pays	
Is this child ordinarily resident in the NWT? Cet enfant est-il habituellement résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO)? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non		How long has this child lived in the NWT? Depuis combien de temps cet enfant habite-t-il aux TNO? _____ Years / Années OR / OU _____ Months / Mois		
What is the name you want this child to have? (See help note 6 on the left) Quel nom désirez-vous que cet enfant ait? (Lisez la note explicative 6, à gauche)				
First Name Prénom		Middle Names Autres prénoms		
Surname Nom de famille				
My relationship to this child Mon lien avec l'enfant		Address of child Adresse de l'enfant		
4. What is the name of this child now? / Quel est le nom de cet enfant actuellement?				
First Name Prénom		Middle Names Autres prénoms		
Surname Nom de famille				
When was this child born? Date de naissance de l'enfant	Month / Mois	Day / Jour	Year / Année	
Where was this child born? / Où cet enfant est-il né?				
Community Collectivité		Territory/Province Territoire/Province	Country Pays	
Is this child ordinarily resident in the NWT? Cet enfant est-il habituellement résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO)? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non		How long has this child lived in the NWT? Depuis combien de temps cet enfant habite-t-il aux TNO? _____ Years / Années OR / OU _____ Months / Mois		
What is the name you want this child to have? (See help note 6 on the left) Quel nom désirez-vous que cet enfant ait? (Lisez la note explicative 6, à gauche)				
First Name Prénom		Middle Names Autres prénoms		
Surname Nom de famille				
My relationship to this child Mon lien avec l'enfant		Address of child Adresse de l'enfant		

<p>Help note 7 Include the reason for the change of name for each person included in this application. You can attach a separate piece of paper to the application if you need to.</p> <p>Note explicative 7 Donnez les raisons de la demande de changement de nom pour chacune des personnes visées dans la présente demande. Vous pouvez joindre une feuille séparée à la présente demande, au besoin.</p> <p>Help note 8 For each person who is applying for a name change that has had a name change before, provide the following information: • list the old name; • the new name; • when the change of name was filed; and • where the name was legally changed (for example: in Alberta, in the NWT or in another country). You can attach a separate piece of paper to the application if you need to.</p> <p>Note explicative 8 Pour chaque personne demandant un changement de nom qui a déjà eu un changement de nom, indiquez les renseignements suivants: • l'ancien nom; • le nouveau nom; • la date du dépôt du changement de nom; • l'endroit où le nom a légalement été changé (par exemple, en Alberta, aux TNO, ou dans un autre pays). Vous pouvez joindre une feuille séparée à la présente demande, au besoin.</p> <p>Help note 9 Only fill in this section if applying for a single name for yourself, your spouse or children that is based on a traditional culture.</p> <p>Note explicative 9 Ne remplissez cette section que si vous demandez un seul nom pour vous-même, votre conjoint ou vos enfants pour de raisons de culture traditionnelle.</p>	<p>F. a) I request this change of name for the following reasons (See help note 7 on the left) a) Je demande le changement de nom pour les raisons suivantes (Lisez la note explicative 7, à gauche)</p>				
	<p>b) (i) Have you ever applied to change your name before? <input type="checkbox"/> Yes / Oui b) i. Avez-vous déjà fait une demande pour changer votre nom? <input type="checkbox"/> No / Non</p>				
	<p>If yes, on or about what date did you change your name? Dans l'affirmative, à quelle date ou vers quelle date avez-vous changé votre nom?</p>		<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>
	<p>Please provide the details of each name change: / Veuillez fournir les renseignements relatifs à chacun des changements de nom :</p>				
	<p>What was your name before you changed it? Quel était votre nom avant de le changer?</p>				
	<p>What was your name after you changed it? Quel était votre nom après l'avoir changé?</p>				
	<p>Where did you change your name? Où avez-vous changé votre nom?</p>				
	<p>ii) Has anyone who is applying for a name change in this application applied for a change of name before? <input type="checkbox"/> Yes / Oui ii. Parmi les personnes qui demandent à changer de nom dans la présente demande, y en a-t-il qui ont déjà fait une demande de changement de nom? <input type="checkbox"/> No / Non</p>				
	<p>Please provide details for each person who has had a legal change of name before. (See help note 8 on the left) Veuillez fournir les renseignements relatifs à tout changement de nom légal pour chacune de ces personnes. (Lisez la note explicative 8, à gauche)</p>				
	<p>G. Information to be included if requesting a single name (See help note 9 on the left) Information à inclure si vous demandez un seul nom (Lisez la note explicative 9, à gauche)</p>				
<p><input type="checkbox"/> I, <input type="checkbox"/> my spouse or <input type="checkbox"/> my child/ren included in this application identify as a member(s) of a traditional culture that has a single naming practice and the single name requested is based on that traditional culture.</p>		<p><input type="checkbox"/> Moi, <input type="checkbox"/> mon conjoint ou <input type="checkbox"/> mon (mes) enfant(s) inclus dans cette demande nous identifions comme membres d'une culture traditionnelle dont la coutume est de ne porter qu'un seul nom et nous demandons de ne porter qu'un seul nom pour cette raison.</p>			
<p>The traditional culture is (name of traditional culture):</p>		<p>La culture traditionnelle est :</p>			
<p>One of the following is attached to support the request for single name:</p> <p><input type="checkbox"/> 1. a copy of a birth certificate or a certified copy of a birth registration statement with a single name issued in the NWT;</p> <p><input type="checkbox"/> 2. a copy of a change of name certificate issued in the NWT;</p> <p><input type="checkbox"/> 3. a copy of a similar document described in 1 or 2 above issued by another province or territory in Canada or by another country;</p> <p><input type="checkbox"/> 4. a copy of a valid immigration document with a single name issued by the federal government; or</p> <p><input type="checkbox"/> 5. a written statement confirming that the traditional culture has a single naming practice by one of the following: an Elder, leader of an Aboriginal organization, consul of a nation, officer of a non-profit organization or charity, or an academic with knowledge of the traditional culture.</p>		<p>L'un des documents d'appui suivants est en pièce jointe :</p> <p><input type="checkbox"/> 1. une copie d'un certificat de naissance ou la copie certifiée d'une déclaration d'enregistrement de naissance délivré aux TNO et ne portant qu'un seul nom;</p> <p><input type="checkbox"/> 2. une copie d'un certificat de changement de nom délivré aux TNO;</p> <p><input type="checkbox"/> 3. une copie d'un document similaire à ceux décrits aux points 1 et 2 délivré par une autre province ou un autre territoire au Canada ou dans un autre pays;</p> <p><input type="checkbox"/> 4. une copie d'un document d'immigration valide portant un seul nom et délivré par le gouvernement fédéral;</p> <p><input type="checkbox"/> 5. une déclaration écrite confirmant que la coutume de ma culture traditionnelle est de ne porter qu'un seul nom, rédigée par : un aîné, un chef d'organisation autochtone, le consul d'une nation, un agent d'un organisme à but non lucratif, ou un universitaire connaissant la culture traditionnelle.</p>			

DECLARATION	DÉCLARATION
<p>I solemnly declare that the statements made by me in this form and in the supporting documents are true and complete, and I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true, and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath or by affirmation.</p> <p><input type="checkbox"/> I understand that upon registration of this Change of Name application, information concerning any person 12 years of age or over will be shared with other government and law enforcement agencies.</p> <p><input type="checkbox"/> The statements made by me in this Change of Name application are true to the best of my knowledge and the application is made by me in good faith and for no improper purpose.</p> <p>If this application includes minor children:</p> <p><input type="checkbox"/> I have lawful custody of the children;</p> <p><input type="checkbox"/> I know of no court order or parental or separation agreement that prohibits the change of name requested;</p> <p><input type="checkbox"/> If an order or agreement exists that imposes conditions in respect of a change of name, I have attached the details of the conditions;</p> <p><input type="checkbox"/> I have attached all written consents required under the <i>Change of Name Act</i>.</p>	<p>Je déclare solennellement que les énoncés que j'ai faits dans la présente demande et dans les documents justificatifs sont vrais et complets; je fais cette déclaration solennelle, convaincu qu'elle est vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment ou affirmation solennelle.</p> <p><input type="checkbox"/> Je comprends que dès l'enregistrement de la présente demande de changement de nom, les renseignements relatifs à toute personne de 12 ans et plus seront partagés avec d'autres gouvernements et organismes d'application de la loi.</p> <p><input type="checkbox"/> Les énoncés faits dans la présente demande de changement de nom sont vrais au mieux de ma connaissance; la demande est faite de bonne foi, sans but illégitime.</p> <p>Dans le cas d'une demande qui inclut des enfants mineurs :</p> <p><input type="checkbox"/> J'ai la garde légitime des enfants.</p> <p><input type="checkbox"/> À ma connaissance, il n'existe aucune ordonnance de la cour ni accord parental ou de séparation qui interdit le changement de nom.</p> <p><input type="checkbox"/> S'il existe une ordonnance ou un accord qui impose des conditions relativement à un changement de nom, j'ai inclus aux présentes les précisions concernant les conditions en question.</p> <p><input type="checkbox"/> J'ai joint tous les consentements écrits requis en vertu de la <i>Loi sur le changement de nom</i>.</p>
<p>Declared before me at Déclaré devant moi à _____</p> <p>in the Northwest Territories / aux Territoires du Nord-Ouest</p> <p>this day of ce jour de _____, 20____</p>	<p>X _____ (Signature of Applicant / Signature du requérant)</p> <p>X _____ (Signature of Spouse (if this is a joint application) Signature du conjoint [dans le cas d'une demande conjointe])</p>
<p>X _____ (Notary Public or a Commissioner for Oaths for the Northwest Territories Notaire public ou commissaire aux serments pour les Territoires du Nord-Ouest)</p>	<p>_____ (Expiry Date of Commission / Mon mandat expire le)</p>

The personal information on this form is being collected under the authority of the *Change of Name Act* and will be used to register an eligible change of name. It is protected by the privacy provisions of the *Access to Information and Protection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection or use, contact the Registrar General of Vital Statistics toll-free at 1-800-661-0830.

Les renseignements personnels contenus dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom* et serviront à faire une demande de changement de nom admissible. Ils sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* relatives à la protection des renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le registraire général de l'état civil, au 1-800-661-0830.

APPENDIX B
APPENDICE B



Government of Northwest Territories / Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

For Office Use Only / Pour usage interne seulement

CON Reg #:
N° d'enr. du CDN :

FORM 7 APPLICATION – DUPLICATE CHANGE OF NAME CERTIFICATE

Under Subsection 13(3) of the *Change of Name Act*
Form 7, Change of Name Regulations

FORMULE 7 DEMANDE – DOUBLE DE CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE NOM

Paragraphe 13(3) de la *Loi sur le changement de nom*
Formule 7, Règlement sur le changement de nom

<p>Help note 1 The person who is applying for the duplicate Change of Name Certificate completes section A. Use your present name. If you have a single name, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 1 La personne qui demande le double des certificats de changement de nom remplit la section A. Utilisez le nom que vous avez actuellement. Si vous n'avez qu'un seul nom, l'inscrivez sous la rubrique « nom de famille ».</p> <p>Help note 2 Give the Change of Name Certificate details for each person you want a duplicate certificate for. You can attach a separate piece of paper if you need more space. If the person has/had a single name, put it in the surname section.</p> <p>Note explicative 2 Indiquez les précisions relatives au certificat de changement de nom pour chacune des personnes pour qui vous demandez un double de certificat. Vous pouvez joindre une feuille séparée si vous manquez d'espace. Si la personne n'a qu'un seul nom, l'inscrivez sous la rubrique « nom de famille ».</p>	<p>A. Information about the person applying / Renseignements relatifs au requérant</p>			
	<p>What is your name? (See help note 1 on the left) / Quel est votre prénom? (Lisez la note explicative 1, à gauche)</p>			
	<p>First Name Prénom</p>		<p>Middle Names Autres prénoms</p>	
	<p>Surname Nom de famille</p>			
	<p>Mailing Address: / Adresse postale :</p>			
	<p>Street Number and Street Name Numéro et nom de rue</p>			<p>PO Box Number Case postale</p>
	<p>Community Collectivité</p>		<p>Territory/Province Territoire/Province</p>	<p>Postal Code Code postal</p>
	<p>What is your home phone number? N° de téléphone (maison)</p>		<p>What is your work phone number? N° de téléphone (travail)</p>	
	<p>B. Details on the Change of Name Certificates that you require duplicates of (See help note 2 on the left) / Précisions concernant les certificats de changement de nom dont vous demandez des doubles (Lisez la note explicative 2, à gauche)</p>			
	<p>1. What names appear on the CON certificate? / Quels noms apparaissent sur le certificat de changement de nom?</p>			
<p>Present / Actuel</p>				
<p>First Name Prénom</p>		<p>Middle Names Autres prénoms</p>		
<p>Surname Nom de famille</p>				
<p>Former / Ancien</p>				
<p>First Name Prénom</p>		<p>Middle Names Autres prénoms</p>		
<p>Surname Nom de famille</p>				
<p>Date of birth of this person: Date de naissance de cette personne :</p>	<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>	
<p>When was the name changed? Quand le nom a-t-il été changé?</p>	<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>	
<p>2. What names appear on the CON certificate? / Quels noms apparaissent sur le certificat de changement de nom?</p>				
<p>Present / Actuel</p>				
<p>First Name Prénom</p>		<p>Middle Names Autres prénoms</p>		
<p>Surname Nom de famille</p>				
<p>Former / Ancien</p>				
<p>First Name Prénom</p>		<p>Middle Names Autres prénoms</p>		
<p>Surname Nom de famille</p>				
<p>Date of birth of this person: Date de naissance de cette personne :</p>	<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>	
<p>When was the name changed? Quand le nom a-t-il été changé?</p>	<p>Month / Mois</p>	<p>Day / Jour</p>	<p>Year / Année</p>	

C. Signature (Person in section A signs here) / Signature (de la personne mentionnée à la section A)	
	
(Signature)	(Date - dd/mm/yy / Date - jj/mm/aa)
Send this completed application form and payment to: Registrar General of Vital Statistics Department of Health and Social Services Government of the NWT Bag #9 107 MacKenzie Road/IDC Building, 2nd Floor Inuvik, NT X0E 0T0	Envoyez le présent formulaire rempli à : Registraire général de l'état civil Ministère de la Santé et des Services sociaux Gouvernement des TNO Sac postal 9 107, route du MacKenzie, imm. IDC, 2 ^e étage Inuvik NT X0E 0T0
Fee for each certificate is \$25.00	Droits par certificat : 25,00 \$
It is against postal regulations to send cash through the mail. Please make cheque or money order payable to: Government of the NWT. You can also pay by credit card: WOULD YOU LIKE US TO CALL YOU FOR CREDIT CARD INFORMATION? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non	Les règlements postaux interdisent l'envoi d'argent comptant par la poste. Veuillez faire votre chèque ou votre mandat poste à l'ordre du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Vous pouvez aussi payer par carte de crédit : VOULEZ-VOUS QU'ON VOUS APPELLE POUR OBTENIR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CARTE DE CRÉDIT? <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non

The personal information on this form is being collected under the authority of the *Change of Name Act* and will be used to issue a duplicate Change of Name certificate. It is protected by the privacy provisions of the *Access to Information and Protection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection or use, contact the Registrar General of Vital Statistics toll-free at 1-800-661-0830.

Les renseignements personnels contenus dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom* et serviront à délivrer un double du certificat de changement de nom. Ils sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* relatives à la protection des renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le registraire général de l'état civil, au 1-800-661-0830.

VITAL STATISTICS ACT

R-059-2017

2017-07-01

**VITAL STATISTICS
REGULATIONS, amendment**

The Commissioner, on the recommendation of the Minister, under section 110 of the *Vital Statistics Act* and every enabling power, orders as follows:

1. The *Vital Statistics Regulations*, established by regulation numbered R-86-2012, are amended by these regulations.

2. The following is added after section 3:

3.1. (1) In this section and in section 3.2, "designated professional" means

- (a) a medical practitioner as defined in section 1 of the *Medical Profession Act*;
- (b) a nurse practitioner or registered nurse as defined in section 1 of the *Nursing Profession Act*;
- (c) a registered social worker as defined in section 1 of the *Social Work Profession Act*;
- (d) a person who is licenced to practice psychology under subsection 11(2) of the *Psychologists Act*; or
- (e) a person who is authorized in a province or another territory to practice a health or social services profession equivalent to that practiced by a person referred to in paragraph (a), (b), (c) or (d). (*fournisseur de soins de santé*)

(2) An application under subsection 41(1) of the Act to amend the designation of sex on the birth registration statement of a person who has attained the age of majority must be accompanied by a statutory declaration, in a form approved by the Registrar General, completed and signed by the applicant.

LOI SUR LES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL

R-059-2017

2017-07-01

**RÈGLEMENT SUR LES STATISTIQUES
DE L'ÉTAT CIVIL—Modification**

Le commissaire, sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 110 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et de tout pouvoir habilitant, décrète :

1. Le *Règlement sur les statistiques de l'état civil*, pris par le règlement n° R-086-2012, est modifié par le présent règlement.

2. Le même règlement est modifié par insertion de ce qui suit après l'article 3 :

3.1. (1) Dans le présent article et à l'article 3.2, «professionnel désigné» s'entend de l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- a) le médecin au sens de l'article 1 de la *Loi sur les médecins*;
- b) l'infirmière praticienne ou l'infirmier praticien, ou l'infirmière autorisée ou l'infirmier autorisé au sens de l'article 1 de la *Loi sur la profession infirmière*;
- c) le travailleur social autorisé au sens de l'article 1 de la *Loi sur la profession du travail social*;
- d) le titulaire d'un permis d'exercice de la psychologie en vertu du paragraphe 11(2) de la *Loi sur les psychologues*;
- e) la personne autorisée dans une province ou un autre territoire à exercer une profession de la santé ou des services sociaux équivalente à celle qu'exerce la personne visée à l'alinéa a), b) c) ou d). (*designated professional*)

(2) La demande prévue au paragraphe 41(1) de la loi afin de modifier la désignation de sexe dans la déclaration d'enregistrement de naissance d'une personne qui a atteint la majorité doit être accompagnée d'une déclaration solennelle, établie selon la formule approuvée par le registraire général, dûment remplie et signée par l'auteur de la demande.

(3) A statutory declaration completed under subsection (2) must include

- (a) the requested amendment to the designation of sex; and
- (b) a statement that the applicant
 - (i) identifies with the gender identity that corresponds with the requested amendment to the designation of sex,
 - (ii) is currently living in a manner consistent with the gender identity that corresponds with the requested amendment to the designation of sex and intends to continue living in that manner, and
 - (iii) understands the seriousness of the application to amend the designation of sex on their birth registration statement.

(4) An application under subsection 41(1) of the Act must be accompanied by a statutory declaration, in a form approved by the Registrar General, completed and signed by a person who has known the applicant for at least one year.

(5) A person who signs a statutory declaration completed under subsection (4) must have attained the age of majority.

(6) An application under subsection 41(1) of the Act must be accompanied by any previously issued birth certificates and certified copies of the birth registration statement of the applicant in the applicant's possession or control.

(7) If the applicant's birth registration statement has already been amended to change the designation of sex, in addition to the requirements under subsections (2) to (6), an application under subsection 41(1) of the Act must be accompanied by a statement completed and signed by a designated professional.

(8) A statement completed under subsection (7) must include a statement that in the professional opinion of the designated professional, the requested amendment to the designation of sex corresponds with the gender identity with which the applicant identifies.

(3) La déclaration solennelle remplie en application du paragraphe (2) doit comprendre ce qui suit :

- a) la modification de désignation de sexe demandée;
- b) une attestation portant que l'auteur de la demande, à la fois :
 - (i) s'identifie à l'identité de genre qui correspond à la modification de désignation de sexe demandée,
 - (ii) vit actuellement d'une manière compatible avec l'identité de genre qui correspond à la modification de désignation de sexe demandée et a l'intention de continuer de vivre ainsi,
 - (iii) comprend le sérieux de la demande visant à modifier le sexe dans sa déclaration d'enregistrement de naissance.

(4) La demande prévue au paragraphe 41(1) de la loi doit être accompagnée d'une déclaration solennelle, établie selon la formule approuvée par le registraire général, dûment remplie et signée par une personne qui connaît l'auteur de la demande depuis au moins un an.

(5) La personne qui signe la déclaration solennelle établie en application du paragraphe (4) doit avoir atteint la majorité.

(6) La demande prévue au paragraphe 41(1) de la loi doit être accompagnée des certificats de naissance et copies certifiées conformes de la déclaration d'enregistrement de naissance de l'auteur de la demande qui ont été délivrés antérieurement et qui sont en la possession de ce dernier ou à sa disposition.

(7) Si la déclaration d'enregistrement de naissance de l'auteur de la demande a déjà été modifiée afin de changer la désignation de sexe, en plus des exigences prévues aux paragraphes (2) à (6), la demande prévue au paragraphe 41(1) de la loi doit être accompagnée d'une attestation dûment établie et signée par un professionnel désigné.

(8) L'attestation prévue au paragraphe (7) doit notamment préciser que, selon l'opinion professionnelle du professionnel désigné, la modification de désignation de sexe demandée correspond à l'identité de genre à laquelle s'identifie l'auteur de la demande.

(9) The Registrar General may request from the applicant any other information the Registrar General considers appropriate to determine whether the supporting evidence provided by the applicant is satisfactory.

3.2. (1) For the purposes of subsection 41(2) of the Act, "a person who has lawful custody of a minor" includes the minor, if the minor

- (a) has attained 16 years of age; and
- (b) is living independently.

(2) An application under subsection 41(2) of the Act to amend the designation of sex on a minor's birth registration statement must be accompanied by a statutory declaration, in a form approved by the Registrar General, completed and signed by the applicant.

(3) A statutory declaration completed under subsection (2) must include

- (a) the requested amendment to the designation of sex;
- (b) a statement that the applicant believes the minor
 - (i) identifies with the gender identity that corresponds with the requested amendment to the designation of sex, and
 - (ii) is currently living in a manner consistent with the gender identity that corresponds with the requested amendment to the designation of sex and intends to continue living in that manner; and
- (c) a statement that the applicant understands the seriousness of the application to amend the designation of sex on the minor's birth registration statement.

(4) Subject to subsections (5) to (7), an application under subsection 41(2) of the Act must be accompanied by the written consent, in a form approved by the Registrar General, of

- (a) all persons who have lawful custody of the minor; and
- (b) any parent who is lawfully entitled to access to the minor.

(9) Le registraire général peut demander à l'auteur de la demande les autres renseignements qu'il estime indiqués pour établir si la preuve justificative remise par l'auteur de la demande est satisfaisante.

3.2. (1) Pour l'application du paragraphe 41(2) de la loi, «la personne qui a la garde légale d'un mineur» inclut le mineur si ce dernier :

- a) d'une part, est âgé d'au moins 16 ans;
- b) d'autre part, vit de façon autonome.

(2) La demande prévue au paragraphe 41(2) de la loi afin de modifier la désignation de sexe indiquée sur la déclaration d'enregistrement de naissance d'un mineur doit être accompagnée d'une déclaration solennelle, établie selon la formule approuvée par le registraire général, dûment remplie et signée par l'auteur de la demande.

(3) La déclaration solennelle remplie en application du paragraphe (2) doit comprendre ce qui suit :

- a) la modification de désignation de sexe demandée;
- b) une attestation portant que l'auteur de la demande croit que le mineur :
 - (i) d'une part, s'identifie à l'identité de genre qui correspond à la modification de désignation de sexe demandée,
 - (ii) d'autre part, vit actuellement d'une manière compatible avec l'identité de genre qui correspond à la modification de désignation de sexe demandée et a l'intention de continuer de vivre ainsi;
- c) une attestation portant que l'auteur de la demande comprend le sérieux de la demande visant à modifier le sexe dans la déclaration d'enregistrement de naissance du mineur.

(4) Sous réserve des paragraphes (5) à (7), la demande prévue au paragraphe 41(2) de la loi doit être accompagnée du consentement écrit, établi selon la formule approuvée par le registraire général, des personnes suivantes :

- a) toutes les personnes qui ont la garde légitime du mineur;
- b) tout parent qui a la garde légitime du mineur.

(5) The consent of a person under subsection (4) is not required if

- (a) the Registrar General is satisfied that the person is deceased; or
- (b) a court order, or a parental or separation agreement as defined in subsection 15(1) of the *Children's Law Act*, dispenses with the consent of the person.

(6) The consent of a parent under paragraph (4)(b) is not required if

- (a) the parent is not identified as a parent on the minor's birth registration statement; and
- (b) the Registrar General is satisfied that the identity of the parent is unknown.

(7) No consent is required under subsection (4) if

- (a) the Registrar General is satisfied that the minor
 - (i) has attained sixteen years of age, and
 - (ii) is living independently; and
- (b) the minor is applying on his or her own behalf.

(8) If applicable, an application under subsection 41(2) of the Act must be accompanied by a certified copy of any order or agreement referred to in paragraph (5)(b).

(9) The Registrar General may request from the applicant a statutory declaration, in a form approved by the Registrar General, in support of any information provided by the applicant under subsections (4) to (7).

(10) An application under subsection 41(2) of the Act must be accompanied by a statement completed and signed by a designated professional.

(11) A statement completed under subsection (10) must include a statement that in the professional opinion of the designated professional, the requested amendment to the designation of sex corresponds with the gender identity with which the minor identifies.

(5) Le consentement d'une personne en vertu du paragraphe (4) n'est pas requis si, selon le cas :

- a) le registraire général est convaincu que la personne est décédée;
- b) une ordonnance du tribunal, ou un accord parental ou de séparation au sens du paragraphe 15(1) de la *Loi sur le droit de l'enfance*, permet de passer outre.

(6) Le consentement d'un parent en vertu de l'alinéa (4)b) n'est pas requis si les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) le parent n'est pas identifié comme un parent du mineur sur la déclaration d'enregistrement de naissance;
- b) le registraire général est convaincu que l'identité du parent est inconnue.

(7) Aucun consentement n'est requis en vertu du paragraphe (4) si les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) le registraire général est convaincu que le mineur :
 - (i) d'une part, est âgé d'au moins 16 ans,
 - (ii) d'autre part, vit de façon autonome;
- b) le mineur présente la demande pour lui-même.

(8) S'il y a lieu, la demande prévue au paragraphe 41(2) de la loi doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme de toute ordonnance ou tout accord visé à l'alinéa (5)b).

(9) Le registraire général peut demander à l'auteur de la demande une déclaration solennelle, établie selon la formule qu'il approuve, à l'appui des renseignements fournis par l'auteur de la demande en application des paragraphes (4) à (7).

(10) La demande prévue au paragraphe 41(2) de la loi doit être accompagnée d'une attestation dûment établie et signée par un professionnel désigné.

(11) L'attestation prévue au paragraphe (10) doit notamment préciser que, selon l'opinion professionnelle du professionnel désigné, la modification de désignation de sexe demandée correspond à l'identité de genre à laquelle s'identifie le mineur.

(12) An application under subsection 41(2) of the Act must be accompanied by any previously issued birth certificates and certified copies of the minor's birth registration statement in the applicant's possession or control.

(13) A person other than the applicant who signs a consent under subsection (4) must return to the Registrar General any previously issued birth certificates and certified copies of the minor's birth registration statement in the person's possession or control.

(14) The Registrar General may request from the applicant any other information the Registrar General considers appropriate to determine whether the supporting evidence provided by the applicant is satisfactory.

3. The following is added after section 5:

Evidence Supporting Single Name

5.1. (1) For the purposes of subsection 32(4) of the Act, the Registrar General may register the birth if the person completing the birth registration statement provides the Registrar General with one or more of the following pieces of supporting evidence:

- (a) a copy of a birth certificate or a certified copy of a birth registration statement with a single name issued by the Registrar General in respect of a person who is related lineally to the child;
- (b) a copy of a change of name certificate with a single name issued by the Registrar General in respect of a person who is related lineally to the child;
- (c) a copy of a document that is equivalent to a document referred to in paragraph (a) or (b) issued by
 - (i) a government of a province or another territory, or
 - (ii) a government of a jurisdiction outside Canada;
- (d) a certified copy of a valid immigration document with a single name issued by the Government of Canada under the *Immigration and Refugee Protection Act* (Canada) in respect of a person who is

(12) La demande prévue au paragraphe 41(2) de la loi doit être accompagnée des certificats de naissance et copies certifiées conformes de déclaration d'enregistrement de naissance du mineur délivrés antérieurement qui sont en la possession ou à la disposition de l'auteur de la demande.

(13) La personne autre que l'auteur de la demande qui signe un consentement en application du paragraphe (4) doit renvoyer au registraire général les certificats de naissance et copies conformes de la déclaration d'enregistrement de naissance du mineur qui ont été délivrés antérieurement et qu'elle a en sa possession ou à sa disposition.

(14) Le registraire général peut demander à l'auteur de la demande les autres renseignements qu'il estime indiqués pour établir si la preuve justificative remise par l'auteur de la demande est satisfaisante.

3. Le même règlement est modifié par insertion de ce qui suit après l'article 5 :

Preuve justificative du nom unique

5.1. (1) Pour l'application du paragraphe 32(4) de la loi, le registraire général peut enregistrer la naissance si la personne qui remplit la déclaration d'enregistrement de naissance lui fournit l'une ou plusieurs des pièces justificatives suivantes :

- a) une copie d'un certificat de naissance ou une copie certifiée conforme d'une déclaration d'enregistrement de naissance avec indication d'un nom unique délivré par le registraire général à l'égard d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec l'enfant;
- b) une copie d'un certificat de changement de nom avec indication d'un nom unique délivré par le registraire général à l'égard d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec l'enfant;
- c) une copie d'un document équivalent au document visé à l'alinéa a) ou b) délivré :
 - (i) soit par le gouvernement d'une province ou d'un autre territoire,
 - (ii) soit par un gouvernement étranger;
- d) une copie certifiée conforme d'un document d'immigration valide avec indication d'un nom unique délivré par le gouvernement du Canada en vertu de la

related lineally to the child;

- (e) a statutory declaration, in a form approved by the Registrar General, completed and signed by the person submitting the birth registration statement.

(2) A document referred to in subparagraph (1)(c)(ii) that is written in a language other than English or French must be accompanied by a translation of the document into English or French together with a statutory declaration, in a form approved by the Registrar General, completed and signed by the translator, authenticating the accuracy of the translation.

(3) A statutory declaration completed under paragraph (1)(e) must include a statement that

- (a) the child is a member of a traditional culture that has a single naming practice; and
- (b) the requested single name was determined in accordance with the traditional culture.

(4) A statutory declaration completed under paragraph (1)(e) must include the name of the traditional culture of which the child is a member and must be accompanied by a statement from one of the following third parties confirming that the traditional culture has a single naming practice:

- (a) an officer of a non-profit organization or charity, registered in Canada, that represents the traditional culture;
- (b) a leader or other person able to represent an Aboriginal organization that represents the traditional culture;
- (c) a person who is from an Aboriginal community that represents the traditional culture and who is recognized as an Elder by the community;
- (d) a consul of a nation that represents the traditional culture;
- (e) an academic with expertise in the traditional culture or in naming practices or a related field who is affiliated with a college or university.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) à l'égard d'une personne ayant des liens de parenté en ligne directe avec l'enfant;

- e) une déclaration solennelle, établie selon la formule approuvée par le registraire général, dûment remplie et signée par la personne qui présente la déclaration d'enregistrement de naissance.

(2) Le document visé au sous-alinéa (1)c)(ii) qui est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction en français ou en anglais ainsi que de la déclaration solennelle, établie selon la formule approuvée par le registraire général, dûment remplie et signée par le traducteur certifiant l'exactitude de la traduction.

(3) La déclaration solennelle remplie en application de l'alinéa (1)e) doit comprendre une attestation portant :

- a) d'une part, que l'enfant appartient à une culture traditionnelle dont la coutume est de donner un nom unique;
- b) d'autre part, que le nom unique demandé a été établi conformément à la culture traditionnelle.

(4) La déclaration solennelle remplie en application de l'alinéa (1)e) doit inclure le nom de la culture traditionnelle à laquelle appartient l'enfant et être accompagnée de l'attestation de l'une ou l'autre des tierces parties ci-après confirmant que la culture traditionnelle a pour coutume de donner un nom unique :

- a) un représentant officiel d'un organisme sans but lucratif ou d'un organisme caritatif, enregistré au Canada, qui représente la culture traditionnelle;
- b) un chef ou une autre personne habile à représenter une organisation autochtone qui représente la culture traditionnelle;
- c) une personne issue d'une collectivité autochtone qui représente la culture traditionnelle et reconnue comme un aîné par cette dernière;
- d) un consul d'une nation qui représente la culture traditionnelle;
- e) un universitaire possédant une expertise quant à la culture traditionnelle, ou en pratiques de désignation de noms ou dans

un champ connexe, qui est affilié à un collège ou une université.

(5) The Registrar General may request from the applicant any other information the Registrar General considers appropriate to determine whether the supporting evidence provided by the applicant is satisfactory.

(5) Le registraire général peut demander à l'auteur de la demande les autres renseignements qu'il estime indiqués pour établir si la preuve justificative remise par l'auteur de la demande est satisfaisante.

4. The following heading is added immediately preceding section 6:

4. Le même règlement est modifié par insertion de l'intertitre qui suit avant l'article 6 :

Reburial Permit

Permis de réinhumer

5. Subsection 8(2) is amended

5. Le paragraphe 8(2) est modifié par :

- (a) **in paragraph (e), by striking out** "Department of Transportation of the Government of the Northwest Territories" **and substituting** "department of the Government of the Northwest Territories responsible for issuing drivers' licences";
- (b) **by striking out the period at the end of subparagraph (j)(iv) and substituting a semi-colon; and**
- (c) **by adding the following after paragraph (j):**
 - (k) any department or agency of the Government of Canada, including any branch, division or institution of the department or agency, responsible for
 - (i) administering the Social Insurance Register under the *Department of Employment and Social Development Act* (Canada), for use in maintaining and verifying the accuracy of information in the Social Insurance Register, or
 - (ii) assigning Social Insurance Numbers under the *Department of Employment and Social Development Act* (Canada) and the *Employment Insurance Act* (Canada), for use in assigning Social Insurance Numbers;
 - (l) any department or agency of a government of a province or another territory responsible for vital statistics, for use in maintaining and verifying the accuracy of information in the vital statistics register maintained by the department or agency.

- a) **suppression, à l'alinéa e), de** «ministère du Transport du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest» **et par substitution de** «le ministère du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest responsable de la délivrance des permis de conduire»;
- b) **suppression du point à la fin du sous-alinéa j)(iv) et par substitution du point-virgule;**
- c) **adjonction de ce qui suit après l'alinéa j) :**
 - k) au sein du gouvernement du Canada, tout ministère ou organisme, y compris ses directions, divisions ou institutions, responsable :
 - (i) soit de l'administration du Registre d'assurance sociale sous le régime de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (Canada) pour servir à la tenue et à la vérification de l'exactitude des renseignements contenus dans le Registre d'assurance sociale,
 - (ii) soit de l'attribution des numéros d'assurance sociale sous le régime de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (Canada) et de la *Loi sur l'assurance-emploi* (Canada) pour servir à l'attribution des numéros d'assurance sociale;
 - l) tout ministère ou organisme d'un gouvernement d'une province ou d'un autre territoire responsable des statistiques de l'état civil pour servir à la tenue et à la vérification de l'exactitude des renseignements déposés dans le registre

de l'état civil que tient le ministère ou l'organisme.

6. (1) Schedule A is amended by this section.

(2) Item 4 of Part 1 is amended

- (a) in the French version of paragraph (c), by striking out "consentent à divulguer des" and substituting "consentent à la divulgation des";**
- (b) by striking out the period at the end of paragraph (c) and substituting a semi-colon; and**
- (c) by adding the following after paragraph (c):**

- (d) an indication of whether the parents consent to disclosure of information to any department or agency of the Government of Canada, including any branch, division or institution of the department or agency, responsible for administering the Social Insurance Register under the *Department of Employment and Social Development Act* (Canada) or assigning Social Insurance Numbers under the *Department of Employment and Social Development Act* (Canada) and the *Employment Insurance Act* (Canada), for the purpose of determining whether a person is or is not eligible for a Social Insurance Number.

(3) Paragraph 4(c) of Part 4 is amended by striking out "clergy" and substituting "registered cleric".

(4) Item 3 of Part 5 is amended

- (a) in the French version of paragraph (f), by striking out "consent à divulguer des" and substituting "consent à la divulgation des";**
- (b) by striking out the period at the end of paragraph (f) and substituting a semi-colon; and**
- (c) by adding the following after paragraph (f):**

- (g) an indication of whether the person consents to disclosure of the deceased's Social Insurance Number to any

6. (1) L'annexe A est modifiée par le présent article.

(2) Le numéro 4 de la partie 1 est modifié par :

- a) suppression, dans la version française de l'alinéa c), de «consentent à divulguer des» et par substitution de «consentent à la divulgation des»;**
- b) suppression du point à la fin de l'alinéa c) et par substitution du point-virgule;**
- c) adjonction de ce qui suit après l'alinéa c) :**

- d) indiquer si les parents consentent à la divulgation des renseignements à tout ministère ou organisme, y compris ses directions, divisions ou institutions, qui, au sein du gouvernement du Canada, est responsable de l'administration du Registre d'assurance sociale sous le régime de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (Canada), ou de l'attribution des numéros d'assurance sociale sous le régime de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (Canada) et de la *Loi sur l'assurance-emploi* (Canada) aux fins d'établir si une personne est admissible à recevoir un numéro d'assurance sociale.

(3) L'alinéa 4c) de la partie 4 est modifié par suppression de «membre du clergé» et par substitution de «ecclésiastique inscrit».

(4) Le numéro 3 de la partie 5 est modifié par :

- a) suppression, dans la version française de l'alinéa f), de «consent à divulguer des» et par substitution de «consent à la divulgation des»;**
- b) suppression du point à la fin de l'alinéa f) et par substitution du point-virgule;**
- c) adjonction de ce qui suit après l'alinéa f) :**

- g) indiquer si la personne consent à la divulgation du numéro d'assurance sociale du défunt à tout ministère ou organisme, y

department or agency of the Government of Canada, including any branch, division or institution of the department or agency, responsible for administering the Social Insurance Register under the *Department of Employment and Social Development Act* (Canada), for the purpose of maintaining and verifying the accuracy of information in the Social Insurance Register.

7. These regulations come into force July 1, 2017.

compris ses directions, divisions ou institutions, qui, au sein du gouvernement du Canada, est responsable de l'administration du Registre d'assurance sociale sous le régime de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (Canada) aux fins de tenir et de vérifier l'exactitude des renseignements contenus dans le Registre d'assurance sociale.

7. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

LIQUOR ACT

R-060-2017

2017-07-12

**FORT GOOD HOPE TEMPORARY
PROHIBITION ORDER**

Whereas the K'ásho Got'iné Charter Community Council has requested that the Minister declare that Fort Good Hope is a prohibited area, due to the close proximity of a forest fire to the community;

The Minister, under subsection 53(5) of the *Liquor Act* and every enabling power, orders as follows:

1. All that portion of the Northwest Territories that lies within a radius of 25 km from the Community Complex of the Charter Community of K'ásho Got'iné is declared to be a prohibited area for the period commencing at 12:01 a.m. on July 14, 2017 and ending at 11:59 p.m. on July 23, 2017.
2. No person shall, during the period referred to in section 1, consume, purchase, sell or transport liquor within the prohibited area referred to in that section.
3. This order applies according to its terms before it is published in the *Northwest Territories Gazette*.

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

R-060-2017

2017-07-12

**ARRÊTÉ DE PROHIBITION
TEMPORAIRE À FORT GOOD HOPE**

Attendu que le conseil de la collectivité à charte de K'ásho Got'iné a demandé au ministre de déclarer Fort Good Hope secteur de prohibition, étant donné que la collectivité est située à proximité d'un feu de forêt;

le ministre, en vertu du paragraphe 53(5) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de tout pouvoir habilitant, ordonne ce qui suit :

1. Toute la partie des Territoires du Nord-Ouest située à l'intérieur d'un rayon de 25 km du complexe communautaire de la collectivité à charte de K'ásho Got'iné est déclarée secteur de prohibition pour la période commençant à 0 h 01, le 14 juillet 2017 et se terminant à 23 h 59, le 23 juillet 2017.
2. Il est interdit, au cours de la période visée à l'article 1, de consommer, d'acheter, de vendre ou de transporter des boissons alcoolisées à l'intérieur du secteur de prohibition visé à cet article.
3. Conformément à ses dispositions, le présent arrêté s'applique avant sa publication dans la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest*.

LIQUOR ACT

R-061-2017

2017-07-20

**FORT RESOLUTION TEMPORARY
PROHIBITION ORDER**

Whereas the Deninu K'ue First Nation Band Council has requested that the Minister declare that Fort Resolution is a prohibited area during the Akaitcho Territory Government Annual General Assembly;

The Minister, under subsection 53(5) of the *Liquor Act* and every enabling power, orders as follows:

1. All that portion of the Northwest Territories that lies within the boundaries of the Hamlet of Fort Resolution is declared to be a prohibited area for the period commencing at 12:01 a.m. on July 25, 2017 and ending at 11:59 p.m. on July 29, 2017.
2. No person shall, during the period referred to in section 1, consume, purchase, sell or transport liquor within the prohibited area referred to in that section.
3. This order applies according to its terms before it is published in the *Northwest Territories Gazette*.

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

R-061-2017

2017-07-20

**ARRÊTÉ DE PROHIBITION TEMPORAIRE
À FORT RESOLUTION**

Attendu que le conseil de bande de la Première Nation Deninu K'ue a demandé au ministre de déclarer Fort Resolution secteur de prohibition pendant la durée de l'assemblée générale annuelle du gouvernement du territoire d'Akaitcho;

le ministre, en vertu du paragraphe 53(5) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de tout pouvoir habilitant, ordonne ce qui suit :

1. Toute la partie des Territoires du Nord-Ouest située dans les limites municipales du hameau de Fort Resolution est déclarée secteur de prohibition pour la période commençant à 0 h 01, le 25 juillet 2017 et se terminant à 23 h 59, le 29 juillet 2017.
2. Il est interdit, au cours de la période visée à l'article 1, de consommer, d'acheter, de vendre ou de transporter des boissons alcoolisées à l'intérieur du secteur de prohibition visé à cet article.
3. Conformément à ses dispositions, le présent arrêté s'applique avant sa publication dans la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest*.

LIQUOR ACT

R-062-2017

2017-07-20

**FORT RESOLUTION TEMPORARY
PROHIBITION ORDER**

Whereas the Deninu K'ue First Nation Band Council has requested that the Minister declare that Fort Resolution is a prohibited area during Culture Week 2017;

The Minister, under subsection 53(5) of the *Liquor Act* and every enabling power, orders as follows:

1. All that portion of the Northwest Territories that lies within the boundaries of the Hamlet of Fort Resolution is declared to be a prohibited area for the period commencing at 12:01 a.m. on July 31, 2017 and ending at 11:59 p.m. on August 8, 2017.
2. No person shall, during the period referred to in section 1, consume, purchase, sell or transport liquor within the prohibited area referred to in that section.
3. This order applies according to its terms before it is published in the *Northwest Territories Gazette*.

© Territorial Printer, 2017
Yellowknife, N.W.T.

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

R-062-2017

2017-01-20

**ARRÊTÉ DE PROHIBITION TEMPORAIRE
À FORT RESOLUTION**

Attendu que le conseil de bande de la Première Nation Deninu K'ue a demandé au ministre de déclarer Fort Resolution secteur de prohibition pendant la durée de Culture Week 2017;

le ministre, en vertu du paragraphe 53(5) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de tout pouvoir habilitant, ordonne ce qui suit :

1. Toute la partie des Territoires du Nord-Ouest située dans les limites municipales du hameau de Fort Resolution est déclarée secteur de prohibition pour la période commençant à 0 h 01, le 31 juillet 2017 et se terminant à 23 h 59, le 8 août 2017.
2. Il est interdit, au cours de la période visée à l'article 1, de consommer, d'acheter, de vendre ou de transporter des boissons alcoolisées à l'intérieur du secteur de prohibition visé à cet article.
3. Conformément à ses dispositions, le présent règlement s'applique avant sa publication dans la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest*.

© L'imprimeur territorial, 2017
Yellowknife (T. N.-O.)
